Le CNL,

1er SOUTIEN DES ACTEURS DU LIVRE ET DE LA LECTURE

RAPPORT d'activité 2019

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

SOMMAIRE

L'édito du président du CNL 3

Chiffres clés 2019 5

Les missions du CNL 7

L'activité du CNL en 2019 9
Panorama général des aides 9
Panorama des aides par domaine éditorial 11
Panorama des aides par nature de bénéficiaire 15
La politique territoriale 42
L'action internationale 43
Les études 44
Les grands événements littéraires 46

Les moyens et l'organisation du CNL 49
Les moyens 49
L'organisation 52

Annexes 57
Répartition des aides attribuées, de 2017-2019 57
Répartition géographique des aides 2019 58
Répartition thématique des aides 2019 60

L'EDITO DU PRESIDENT DU CNL

En 2019, le Centre national du livre a cessé de dépendre de taxes fluctuantes au rendement incertain, et en baisse durable, pour intégrer le budget de l'Etat. Cette sécurité dans ses financements, c'est le premier enseignement d'une année riche. Elle nous a permis de garantir aux professionnels du livre un haut niveau de subventions pour leurs projets.

Comme je l'avais annoncé, le Centre national du livre a mis en œuvre une priorité pour les auteurs et les traducteurs, dont on sait les difficultés actuelles. Ainsi, les auteurs représentent 17,7 % des soutiens attribués par le CNL pour près de 3,4 millions d'euros. Cette politique, il est impératif qu'elle se poursuive et s'amplifie dans les années qui viennent ; c'est d'ailleurs ce que le ministre de la Culture, Franck Riester, a demandé à l'établissement.

Nous avons mis en œuvre, avec les équipes du Centre national du livre, un accueil des auteurs sans rendez-vous une fois par mois et des permanences dans les festivals que nous soutenons : à chaque fois, ce fut un succès. Nous avons aussi, suite à une évaluation de nos dispositifs, réformé et augmenté nos dispositifs de soutien aux auteurs et traducteurs.

En 2019, avec la Cité internationale de la bande dessinée d'Angoulême et l'appui du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, nous avons construit l'année de la bande dessinée, à laquelle l'établissement a consacré à ce jour 1,2 millions d'euros pris sur ses réserves. Cette année, dont le lancement a eu lieu en janvier 2020 à Angoulême, doit être l'occasion de mettre en avant la bande dessinée dans toutes ses dimensions et de soutenir mieux encore ses auteurs.

Bien entendu, notre soutien aux éditeurs, aux libraires, aux manifestations littéraires et aux bibliothèques ne s'est pas démenti. Nous avons d'ailleurs, pour ces dernières, profondément renouvelé notre mécanisme de soutien en ouvrant nos subventions aux projets de centres de loisirs, ce qui est essentiel pour démocratiser la lecture. Ce dispositif nouveau est opérationnel pour 2020.

Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse, opération initiée et inventée par le CNL depuis 2015 pour le ministère de la Culture, est aujourd'hui un succès confirmé et un évènement attendu. En 2019, réunissant plus de 700 000 participants, elle s'est imposée comme le premier évènement littéraire de France.

L'action du CNL repose sur des agents exceptionnels, dont la motivation et le sens du service public sont exemplaires. C'est à eux que je veux rendre hommage pour finir. Eux qui, passionnés, se dévouent pour faire de cet établissement le soutien de toute la chaîne du livre, un partenaire fiable et attentif des professionnels qui la composent. Qu'ils soient ici remerciés.

2020 est devant nous. Puisse-t-elle réaffirmer, comme 2019, ce qu'est le CNL : la maison commune des acteurs du livre.

CHIFFRES CLES

22 dispositifs d'aide
au bénéfice des auteurs, traducteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques, manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

300 experts, répartis en 24 commissions ou comités
examinent les demandes d'aides
et émettent un avis soumis au président du CNL

3 730 demandes d'aide reçues
hors demandes de labellisations et d'agréments

3 394 demandes d'aide examinées
hors demandes de labellisations et d'agréments

154 demandes de labels et agréments
133 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR),
21 librairies francophones de référence (LFR)

2 344 aides allouées
368 aides aux auteurs et traducteurs
1 079 aides aux éditeurs
210 aides aux revues
372 aides aux librairies
77 aides aux bibliothèques
203 aides aux manifestations littéraires
35 aides aux structures d'accompagnement
ou de valorisation du livre

115 labels et agréments attribués
82 librairies indépendantes de référence (LiR),
13 librairies de référence (LR),
20 librairies francophones de référence (LFR)

19 M€ attribués au titre des aides
subventions et prêts

700 000 participants
à plus de 7 000 événements gratuits, partout en France, dans le cadre de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse, organisée par le CNL

LES MISSIONS DU CNL

Etablissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions de favoriser la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires, d'organisateurs de manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre.

Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des acteurs de la chaîne du livre, notamment en matière de création et de diffusion culturelle la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.

L'ACTIVITE DU CNL

Panorama général des aides en volume et en valeur

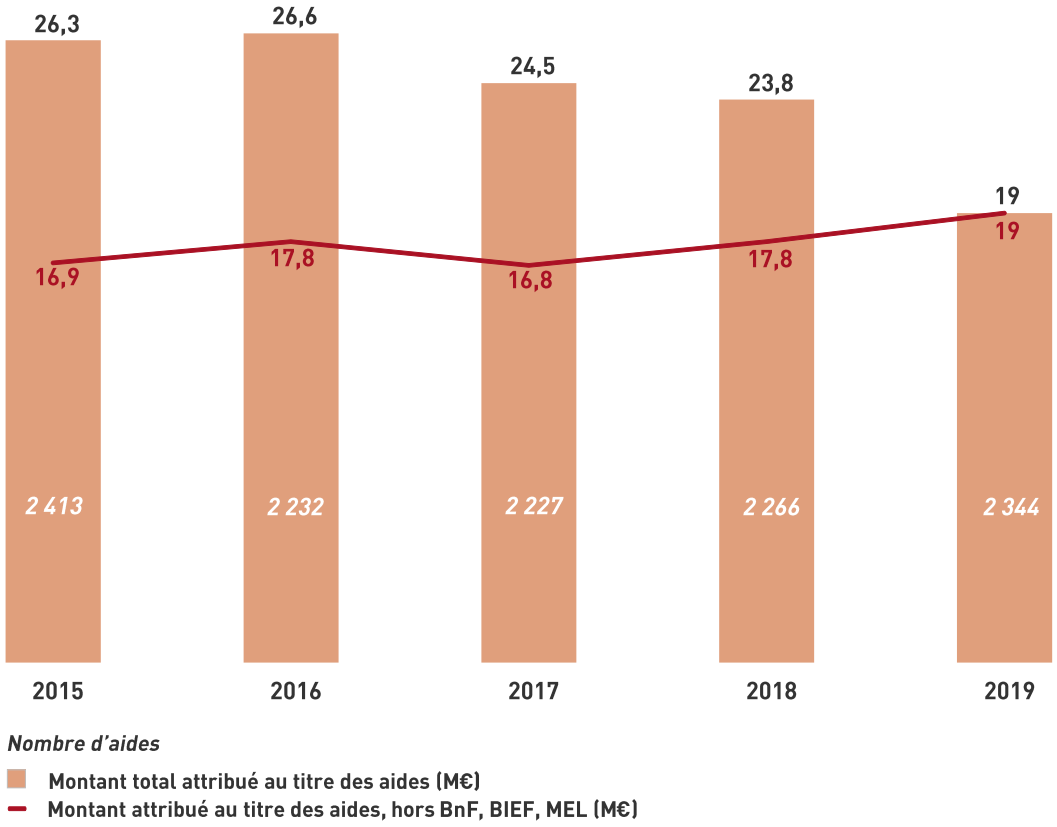

Comparativement à 2018[1], les aides allouées par le CNL en 2019 sont globalement en hausse en volume (passant de 2 266 aides allouées en 2018 à 2 344 en 2019, soit une augmentation de 3 %), mais marquent un retrait purement mécanique en valeur (de 23,8 M€ en 2018 à 19 M€ en 2019, soit une baisse de 20 %). En effet, la Bibliothèque nationale de France (BnF), le Bureau international de l'édition française (BIEF) et la Maison des écrivains et de la littérature (MEL), bénéficiaires d'une subvention du CNL jusqu'en 2018, sont désormais soutenus directement par le ministère de la Culture. A périmètre constant, c'est-à-dire hors BnF, BIEF et MEL, le soutien du CNL présente à l'inverse une hausse de 7 % par rapport à 2018 (passant de 17,8 M€ à 19 M€) et de 13 % par rapport à 2015 (de 16,9 M€ à 19 M€).

[1] Pour mémoire, à compter du 1er janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels détaillés.

Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux et au plus juste les professionnels du livre, l'établissement s'est engagé, à compter de 2016-2017, à évaluer ses dispositifs d'aide. Visant à apprécier une action publique, en comparant ses résultats aux objectifs initiaux et aux moyens mis en œuvre, ce principe d'évaluation permet de mener une politique adaptée, grâce à l'analyse de critères standards portant sur son efficacité, son efficience, sa cohérence, son utilité ou sa pertinence. Dans ce cadre, le CNL a ainsi déjà évalué quatre dispositifs :

- la subvention pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale en librairie, dont les propositions d'évolution ont été soumises au conseil d'administration du 22 juin 2017 et mises en œuvre en 2018 ;

- les bourses aux auteurs et illustrateurs, dont les propositions d'évolution ont été soumises au conseil d'administration du 29 novembre 2018 et mises en œuvre en 2019 ;

- les subventions pour la publication et la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction), destinées aux éditeurs, dont les conclusions ont été présentées au conseil d'administration du 29 novembre 2018, en amont de réflexions plus approfondies sur les évolutions envisagées, menées dans le cadre d'un groupe de travail spécifique mis en place en 2019.

Dans le prolongement de ces travaux, le CNL a lancé deux nouvelles évaluations en 2019 : l'une sur les subventions en faveur du développement numérique (qui se déclinent en subventions pour la numérisation rétrospective et la diffusion numérique de documents sous droits, en subventions pour la publication et la diffusion numériques d'un catalogue de nouveautés, en subventions pour la production de livres numériques et en subventions aux services numériques), l'autre sur les subventions en faveur des revues, dont les conclusions respectives seront présentées en 2020.

Panorama des aides par domaine éditorial

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-sciences humaines et sociales, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse et bande dessinée.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou revues, mais également d'aides aux manifestations littéraires, aux librairies ou aux bibliothèques. En 2019, sur les 19 M€ alloués au total, 13,3 M€ sont ainsi ventilables[1], soit 70 % des aides globales en valeur (83 % en volume).

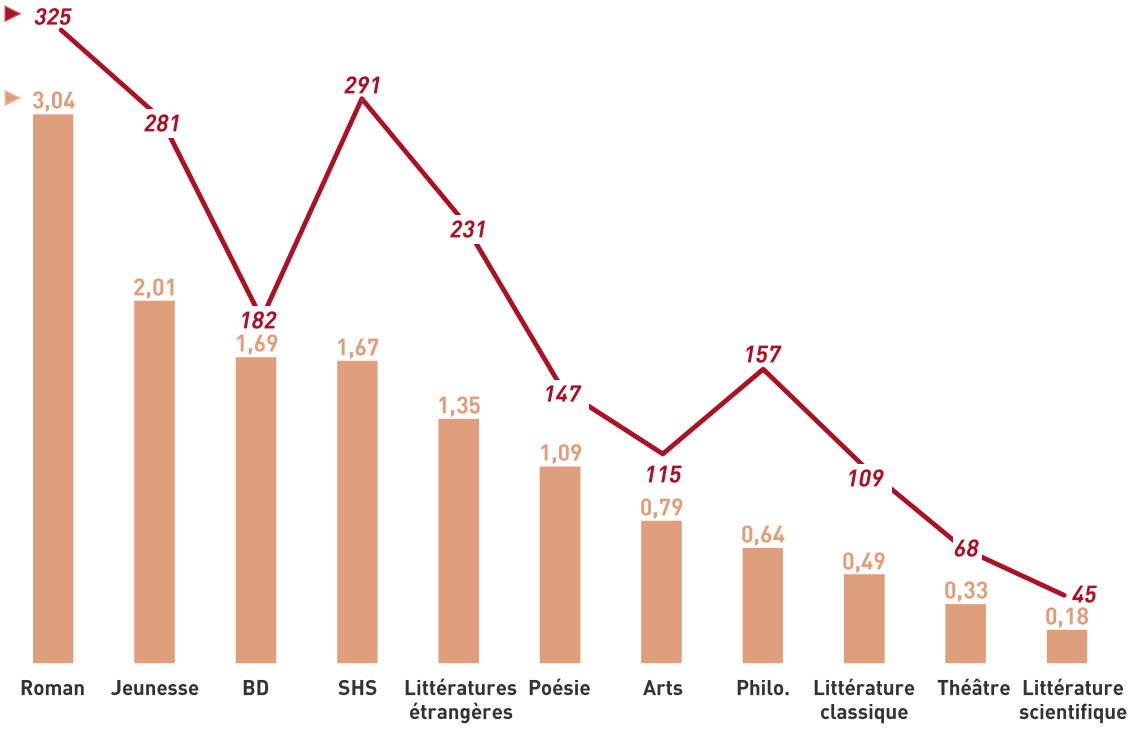

Montants en M€
Nombre d'aides
▶ le plus aidé

Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière significative.

[1] Ne sont ventilables que partiellement les aides aux éditeurs, les aides aux librairies, les aides aux organisateurs de manifestations littéraires et les aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. Ne sont pas ventilables, les aides aux auteurs à visée sociale (allocations annuelles).

En effet, le domaine « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 35,4 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 21,7 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 13,7 points ; le domaine « arts » pèse 14,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 4,3 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 10,6 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 6,1 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 0,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 5,6 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « littératures », « bande dessinée » et « jeunesse » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL). En effet, le domaine « littératures » pèse 28,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 32,9 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 4 points ; le domaine « bande dessinée » pèse 6,5 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 16,2 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 9,7 points et le domaine « jeunesse » pèse 4,9 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 20,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 15,5 points.

Seul le domaine « littérature scientifique et technique » représente un ordre de grandeur similaire au sein de la ventilation des aides CNL en valeur et du chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), avec un différentiel positif de seulement 0,7 point.

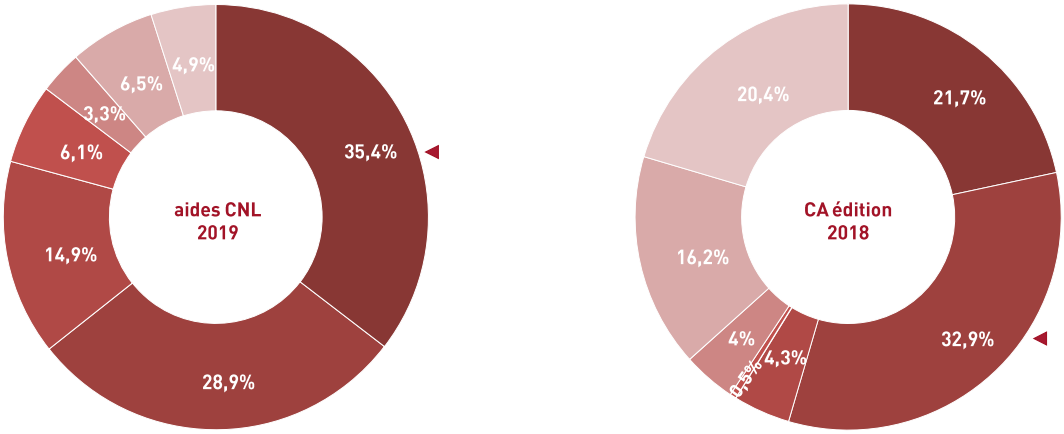

► le plus aidé par le CNL en édition : Histoire, SHS, philo.
► CA édition le plus important : Littératures

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2018/2019, Syndicat national de l'édition

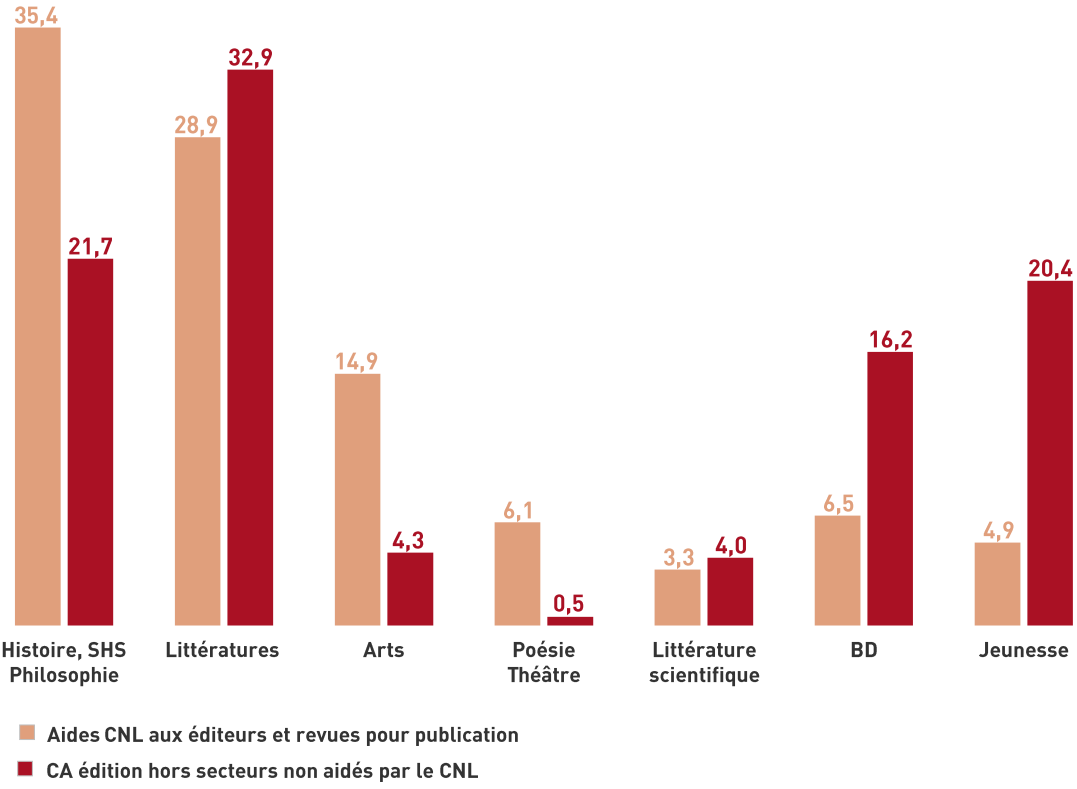

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2018/2019, Syndicat national de l'édition

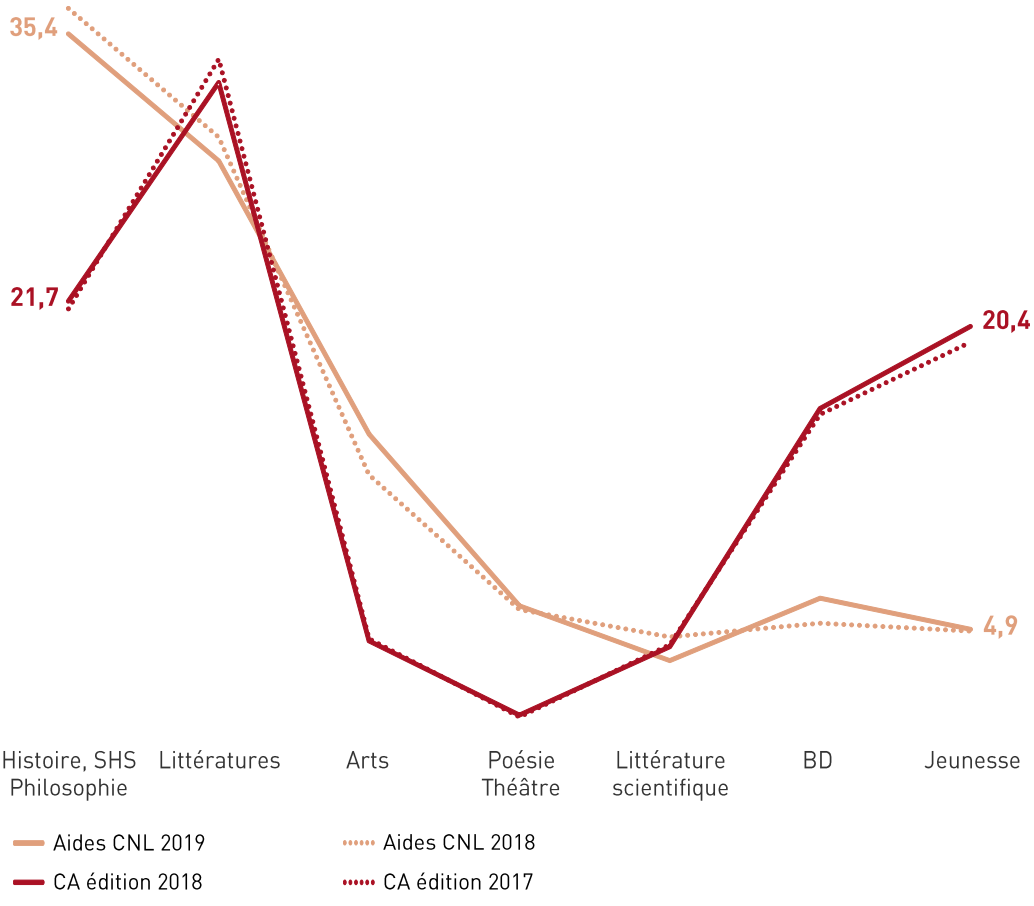

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2018/2019 et 2017/2018, Syndicat national de l'édition

Le poids de chacun des secteurs éditoriaux, de même que les écarts entre les aides CNL et le chiffre d'affaires de l'édition française restent globalement sur des valeurs similaires à celles de l'année passée. Toutefois, le différentiel entre les aides CNL et le chiffre d'affaires de l'édition française est resté stable pour les domaines « littératures », « poésie, théâtre » et « littérature scientifique et technique ». Il s'est réduit pour les domaines « histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » et « bande dessinée », tandis qu'à l'inverse, il est plus important dans les domaines « arts » et « jeunesse ».

Pour mémoire, près du tiers (33 %) du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL[1] ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,5 milliards d'euros (données 2018), dont 1,7 milliard d'euros dégagé par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

[1] Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes géographiques et atlas, ouvrages de documentation.

Panorama des aides par nature de bénéficiaire

Les aides du CNL bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, bibliothèques, librairies ou organisateurs de manifestations littéraires), mais également aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

	Nombre de demandes examinées en commission	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	694	368	368	3,37
Editeurs hors revues	1 626	359	1 079	5,55
Revues	224	141	210	0,84
Librairies [1]	421	296	372	4,06
Bibliothèques	96	75	77	0,49
Organisateurs manifestations littéraires	298	189	203	2,66
Accompagnement / valorisation du livre	35	34	35	2,03
Total soutien CNL	**3 394**	**1 462**	**2 344**	**19,00**

+ 154 demandes de labels et agréments pour 82 LIR, 13 LR et 20 LFR attribués

1. dont 8 conventions territoriales en faveur des librairies, pour un montant total de 0,74 M€.

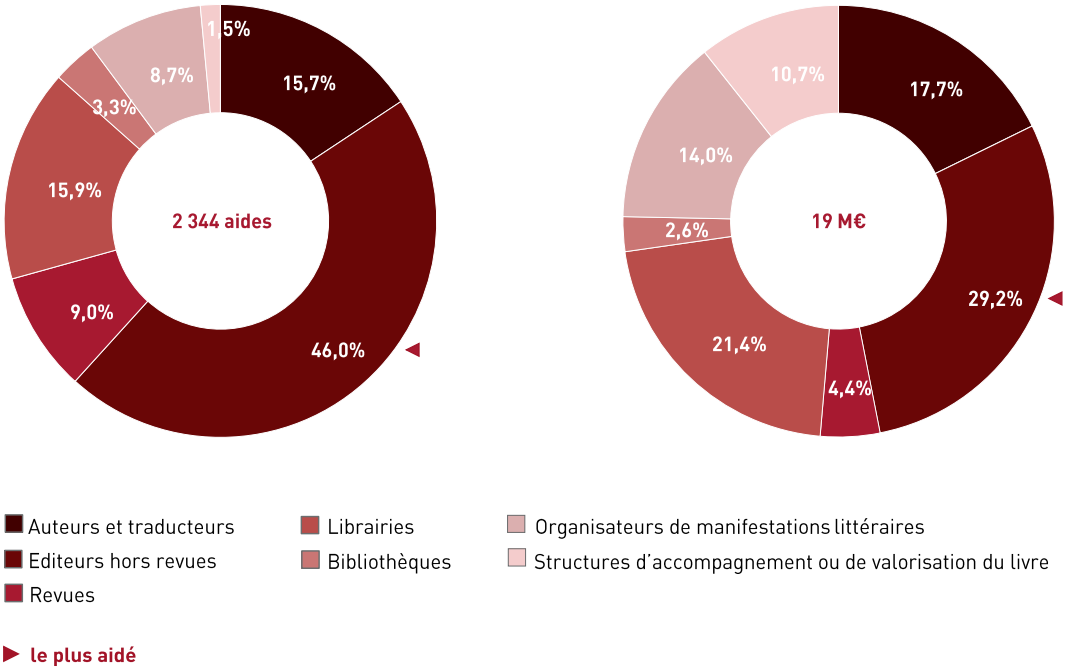

En 2019, les éditeurs bénéficient d'un soutien important du CNL, avec 1 079 aides pour un montant global de 5,55 M€, notamment pour la publication d'ouvrages (2,33 M€), la traduction d'ouvrages (1,70 M€) et le développement numérique (1,12 M€).

Soutenues à hauteur de 4,06 M€, les librairies sont également aidées de manière significative, notamment pour leur développement économique (2,07 M€ au total en prêts et subventions) ou la valorisation de leurs fonds (1,02 M€).

Viennent ensuite, en valeur, le soutien aux auteurs et traducteurs, avec une aide importante à la création *via* des bourses (2,89 M€) ; le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires, avec un accompagnement dédié aux projets présentés dans le cadre de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse (0,28 M€) ; le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre (2,03 M€), soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques ; le soutien aux revues, essentiellement pour leur fonctionnement (0,84 M€ au total) ; le soutien aux bibliothèques, pour la mise en œuvre d'actions en faveur des publics empêchés (0,49 M€).

Le soutien aux auteurs et aux traducteurs

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses d'écriture et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Ces dispositifs sont accessibles aux auteurs et illustrateurs utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction (traduction des langues étrangères vers le français) et de bourses de séjour (traduction du français vers les langues étrangères), dont l'objectif est de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent les allocations annuelles, qui concernent un nombre restreint d'auteurs, et la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai à caractère philosophique ou littéraire.

En 2019, 368 aides ont été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 3,37 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs et illustrateurs (écriture)	280	2 889 000 €
Bourses auteurs et illustrateurs (résidence)	24	108 000 €
Ensemble bourses auteurs	**304**	**2 997 000 €**
Ensemble bourses traducteurs	**48**	**210 000 €**
Allocations annuelles aux auteurs	**15**	**144 000 €**
Bourse Cioran	**1**	**18 000 €**
Total auteurs et traducteurs	**368**	**3 369 000 €**

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles
15 bourses d'année sabbatique de 30 000 € chacune.
1 bourse Cioran de 18 000 €.
70 bourses de création de 15 000 € chacune.

Bourses aux auteurs
304 bourses (3 M€), dont :
15 bourses d'année sabbatique (de 30 000 € chacune),
208 bourses de création (70 de 15 000 € chacune, 138 de 8 000 € chacune),
57 bourses de découverte (de 5 000 € chacune)
24 bourses de résidence (11 de 6 000 € chacune ; 8 de 4 000 € ; 5 de 2 000 €).

Bourses aux traducteurs
10 bourses de traduction (4 de 8 000 € chacune et 6 de 5 000 € chacune).
38 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (7 de 6 000 € chacune,
22 de 4 000 € chacune et 9 de 2 000 € chacune).

Les bourses aux auteurs et illustrateurs
En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

En 2019, suite à l'évaluation de ces bourses, dont les propositions d'évolution ont été votées par le conseil d'administration du 29 novembre 2018, le CNL a mis en œuvre et appliqué une réforme de son soutien aux auteurs et traducteurs, visant à assouplir le dispositif, en revaloriser les montants et le recentrer sur la qualité des projets.

Par ailleurs, pour la première fois, le CNL a mis en place un accueil régulier des auteurs et illustrateurs, sous la forme de portes ouvertes, chaque premier mardi du mois. Dans ce cadre, plus de 250 personnes ont ainsi été accueillies tout au long de l'année 2019.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une bourse aux auteurs ou illustrateurs :

Joël Baqué, dans la catégorie « poésie ». Poète et romancier, à l'écriture précise, concise et empreinte d'une certaine drôlerie, Joël Baqué a obtenu une bourse de création pour un projet de recueil poétique, intitulé *Trois Chaos*, où se juxtaposent de manière subtile trois paysages et trois moments.

Oscar Coop-Phane, dans la catégorie « roman ». Jeune auteur, Oscar Coop-Phane a bénéficié d'une bourse de création pour *La Rose*, un projet de roman original, retraçant le parcours mondialisé d'une rose, depuis le Kenya, la Hollande et Rungis, jusqu'aux vendeurs à la sauvette passant de terrasse en terrasse.

DOA, dans la catégorie « roman ». Auteur de polars ambitieux, particulièrement documentés, DOA a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour *Otto*, un projet de roman minutieux et fascinant sur le destin complexe d'Otto Skorzeny, un officier SS empreint d'opportunisme.

Emmanuelle Houdart, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Autrice à l'univers poétique, foisonnant et parfois effrayant, Emmanuelle Houdart a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour *Mortel*, un projet d'album jouant sur les mots et les représentations, mais aussi sur l'humour, pour questionner la mort.

Juliette Mancini, dans la catégorie « bande dessinée ». Jeune autrice, au style graphique efficace et dynamique, Juliette Mancini a bénéficié d'une bourse de découverte pour *Eveils*, un projet partiellement autobiographique, retraçant les étapes de construction d'une petite fille dans le monde et la société qui l'entourent.

Roman Krakovsky, dans la catégorie « histoire, sciences humaines ». Spécialiste des sociétés contemporaines et des régimes autoritaires en Europe centrale et orientale, Roman Krakovsky a bénéficié d'une bourse de création, pour *Le populisme en Europe centrale et orientale : un avertissement pour le monde ?*, qui redonne leur épaisseur historique aux dérives populistes de cette zone et rappelle combien leur récente poussée peut servir d'avertissement.

Les bourses de résidence
En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, sciences humaines et sociales, théâtre) et de participer à un projet d'animation littéraire.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une bourse de résidence :

Aminata Aidara. Jeune autrice italo-sénégalaise francophone, Aminata Aidara a bénéficié d'une bourse de résidence de 3 mois à la fondation Facim de Chambéry (Auvergne-Rhône-Alpes), pour l'écriture de son deuxième roman, intitulé *Reginetta*. Retraçant un été de correspondances entre sœurs et cousines, ce récit porte une voix singulière sur les vies et les aspirations de quatre femmes.

Arno Bertina. Animé par un intérêt certain pour ses contemporains les plus fragiles, Arno Bertina a obtenu une bourse de résidence de 3 mois à Saint-Etienne-du-Rouvray (Normandie), pour *Saint-Etienne-du-Rouvray sous le regard du vaste monde*. S'appuyant sur de nombreux entretiens avec les habitants, ce projet porte la voix de ceux qu'on entend peu et montre le véritable vivre ensemble, dans une commune marquée par les difficultés sociales et l'attentat de 2016.

Jérôme Leroy. Auteur confirmé de nombreux ouvrages, Jérôme Leroy a bénéficié d'une bourse de résidence de 2 mois à Eymoutiers (Nouvelle-Aquitaine), pour l'écriture du dernier tome de *Lou, après tout*. A travers l'odyssée de Lou, le dernier volet de cette trilogie porte un regard critique sur la société actuelle et les dangers qui la menacent, sans perdre de vue qu'une voie empreinte d'utopie est possible.

Marcello Quintanilha. Auteur brésilien reconnu, Marcello Quintanilha a obtenu une bourse de résidence de 3 mois à la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image à Angoulême (Nouvelle-Aquitaine), pour un projet de bande dessinée intitulé *Sous l'arbre à cajou*. Entremêlant trajectoires individuelles et références historiques, cet ouvrage offre un éclairage tout en finesse sur la culture brésilienne.

Gabrielle Schaff. Réalisatrice et autrice, Gabrielle Schaff a bénéficié d'une bourse de résidence de 2 mois à La Marelle à Marseille (PACA), pour un projet de roman intitulé *Retrouvons Manon*. Suivant les errances d'une jeune fille décidée à effacer ses propres traces, à échapper aux caméras et aux dispositifs de surveillance, ce projet interroge subtilement l'obsession sécuritaire de notre société actuelle.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français
Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

En 2019, dans le prolongement des évolutions apportées aux bourses aux auteurs et illustrateurs, faisant suite à leur évaluation, les bourses de traduction ont également bénéficié d'une revalorisation de leurs montants et fait l'objet d'assouplissements, en matière de délais de carence et d'obligations de publications antérieures, afin de rendre le dispositif plus accessible aux jeunes traducteurs. Par ailleurs, les traducteurs ont également été accueillis régulièrement tout au long de l'année, à l'occasion des portes ouvertes mises en place en 2019, chaque premier mardi du mois.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Pierre Furlan. Spécialiste de littérature néo-zélandaise et traducteur de Russell Banks, Pierre Furlan a bénéficié d'une bourse pour la traduction depuis l'anglais de *The Carpathians*, de Janet Frame, un roman complexe qui brouille les pistes autour de Mattina Brecon, un personnage aussi fantaisiste qu'énigmatique.

Emmanuelle Péchenart. Traductrice du chinois, Emmanuelle Péchenart a bénéficié d'une bourse pour la traduction du récit semi-autobiographique *Journal d'un désir : Les Notes du crocodile*, de Qiu Miaojin, retraçant avec émotion et poésie le destin d'une icône de la contre-culture LGBT taïwanaise.

Catherine Perrel. Traductrice du russe, Catherine Perrel a bénéficié d'une bourse pour la traduction du titanesque *Le Livre de la Caspienne*, de Vassili Golovanov, qui dresse avec intelligence le portrait du monde à travers cette lentille optique qu'est la mer Caspienne, à la croisée de trois civilisations et de trois religions.

Jean-Jacques Ringuenoir. Traducteur du letton, Jean-Jacques Ringuenoir a bénéficié d'une bourse pour la traduction du recueil de récits autobiographiques *Petit déjeuner à minuit : Chroniques d'une déportation*, de Valentins Jakobsons, décrivant un exil sibérien durant la Seconde Guerre mondiale, dans une langue aussi dramatique qu'ironique.

Philippe Vigreux. Traducteur de l'arabe, Philippe Vigreux a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *Farah,* de Youssef Fadel, qui raconte avec engagement et conscience l'édification de la grande mosquée Hassan II, à travers l'histoire de petites gens, victimes de la violence de la société marocaine.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

Cette année, le CNL a poursuivi son accompagnement auprès de ces traducteurs étrangers, tant dans leurs demandes d'aides que dans l'organisation de leur venue en France lorsqu'ils bénéficient d'une bourse. Ces bourses ayant également vocation à développer le réseau des traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères, des rencontres avec les différentes associations de traducteurs, notamment l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), leur sont par ailleurs proposées.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Maya González Roux, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois, pour la traduction en espagnol de *Roland Barthes* de Tiphaine Samoyault (éditions du Seuil), à paraître aux éditions Tres Puntos Ediciones en Espagne.

Blerta Hyska, bénéficiaire d'une bourse de séjour de deux mois, pour la traduction en albanais de *La montée de l'insignifiance* de Cornelius Castoriadis (éditions du Seuil), à paraître aux éditions Pika Pa Sipërfaqe à Tirana en Albanie.

Marcelo Jacques de Moraes, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois pour la traduction en portugais d'une sélection de textes de Georges Bataille (éditions Gallimard) et de *L'absolu littéraire, Théorie de la littérature du romantisme allemand* de Philippe Lacoue-Labarthe et Jean-Luc Nancy (éditions du Seuil), tous deux à paraître aux éditions Autêntica au Brésil.

Violeta Tauragiene, bénéficiaire d'une bourse de séjour d'un mois, pour la traduction en lituanien de *Rue des voleurs* de Mathias Enard (éditions Actes Sud), à paraître aux éditions Baltos Lankos en Lituanie.

Tamara Valcic-Bulic, bénéficiaire d'une bourse de séjour d'un mois, pour la traduction en serbe de *Alma* de Jean-Marie Gustave Le Clézio (éditions Gallimard), à paraître aux éditions Akademska knjiga en Serbie.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

En 2019, cette bourse a été attribuée à Jean-Pierre Martin pour son projet d'essai intitulé *La Curiosité*. Universitaire atypique, enseignant de littérature française contemporaine, ex-maoïste et jazzman, Jean-Pierre Martin est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont une monumentale biographie d'Henri Michaux (éditions Gallimard, 2003), des remarqués *Contre Céline* (éditions José Corti, 1997), *Livre des hontes* (éditions du Seuil, 2006) et *Sabots suédois* (éditions Fayard, 2004). Pensé dans le prolongement des réflexions d'essais précédents, son nouveau projet s'attache à la curiosité comme un égarement salutaire, un exercice de la pensée libre, un antidote irremplaçable de la croyance et de la conviction.

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a contribué au rayonnement de la littérature d'expression française. En 2019, ce dispositif à caractère social a bénéficié à 15 personnes.

Le soutien aux éditeurs

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage, se lancer dans la numérisation de leur production ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, des subventions aux grands projets (ouvrages ou collections), des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction). Depuis juin 2017, le CNL accompagne également, par une subvention au développement des maisons d'édition, les éditeurs portant des projets de promotion de leurs publications et auteurs. A cela s'ajoutent des subventions attribuées au titre du développement numérique, pour la numérisation rétrospective ou la diffusion numérique de documents sous droits, pour la publication numérique ou la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés, pour la production de livres numérique, mais aussi pour le développement de services numériques. Enfin, le CNL soutient le développement économique des éditeurs à travers l'attribution de prêts à taux zéro.

En 2019, 1 079 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 5,55 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Publication[1]	496	2 331 752 €
Traduction (intraduction)	275	1 116 736 €
Traduction (extraduction)	242	585 923 €
Développement numérique[2]	27	1 117 746 €
Promotion des auteurs et publications	34	262 437 €
Ensemble subventions	**1 074**	**5 414 593 €**
Prêts économiques éditeurs	**5**	**133 300 €**
Total éditeurs	**1 079**	**5 547 893 €**

1. dont 10 subventions aux grands projets, pour un montant total de 230 280 €.
2. dont numérisation rétrospective ou diffusion numérique de documents sous droits, publication numérique ou diffusion numérique de catalogues de nouveautés, production de livres numériques, services numériques.

Montants les plus importants alloués par titre
Romans graphiques, F. Masereel, Martin de Halleux, 30 000 €
Mémorial du bagne calédonien, L-J. Barbançon, Au vent des îles, 28 200 €
Œuvres complètes, Tome XVII, A. de Tocqueville, Gallimard, 25 553 €
Crucifixion : la Crucifixion dans l'art, un sujet planétaire, F. Boespflug, Bayard, 25 025 €
La genèse de la Genèse illustrée par l'abstraction, M-A. Ouaknin, D. de Selliers, 24 000 €
Histoire des traductions en langue française, collectif, Verdier, 21 798 €
Le musée, une histoire mondiale, volume 1, K. Pomian, Gallimard, 21 704 €
Les arts incohérents, C. Taunay, Editions du Sandre, 21 000 €
Préhistoire, l'envers du temps, R. Labrusse, Hazan, 21 000 €
La Commune de Paris 1871, M. Cordillot, L'Atelier, 18 000 €

Les subventions à la publication d'ouvrages

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2019, suite à l'évaluation menée en 2018, ces subventions ont fait l'objet de réflexions approfondies sur les évolutions envisagées, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une subvention à la publication d'ouvrages :

Anthologie de la calculabilité, de Michel Bourdeau et Jean Mosconi, éditions Cassini, dans la catégorie « littérature scientifique et technique ». De Charles Babbage à Alan Turing, cet ouvrage particulièrement documenté rassemble une vingtaine de textes fondamentaux, devenus essentiels à l'informatique.

Eldorado dancing, de Métie Navajo, éditions Espaces 34, dans la catégorie « théâtre ». A travers la destinée de quatre personnages, filmés et épiés par des smartphones ou des caméras de surveillance, dans une sorte de sas, cette pièce se fait le témoin d'un monde où les individus sortent des cases et les lignes sont mouvantes.

La main verte et autres récits, de Nicole Claveloux et Edith Zha, éditions Cornélius, dans la catégorie « bande dessinée ». Porté par un univers fantasmagorique où les plantes parlent seules et les maîtres d'hôtel font des mots croisés, cet ouvrage empreint d'humour absurde rend hommage à une pionnière de la bande dessinée, couronnée d'un Fauve d'honneur lors du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

L'appel de la guerre : des adolescents au combat, 1914-1918, de Manon Pignot, éditions Anamosa, dans la catégorie « histoire, sciences humaines ». Lauréat de plusieurs prix, cet ouvrage remarquable interroge l'engagement d'adolescents de tous pays dans les combats de la Première Guerre mondiale, à travers l'analyse de leurs motivations, des obstacles qu'ils ont dû surmonter et des traces laissées par cette expérience de guerre.

Le club des amis, de Sophie Guerrive, éditions 2024, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Dans la lignée de la série Tulipe, cette bande dessinée propose aux plus jeunes des histoires simples et efficaces, teintées d'aventure et d'humour absurde, dans un univers singulier et très drôle.

Préhistoire, l'envers du temps, de Rémi Labrusse, éditions Hazan, dans la catégorie « Arts ». Publié à l'occasion de l'exposition *Préhistoire, une énigme moderne*, proposée par le Centre Pompidou en 2019, cet ouvrage largement illustré raconte les étapes de construction du concept de préhistoire, ses contenus, ses contradictions, son lien indissoluble avec la modernité, le rôle fondamental qu'y a joué l'art et met en évidence l'émergence d'un nouveau rapport au temps.

Les subventions aux grands projets

En prenant en charge une partie des coûts d'édition, de traduction d'ouvrages exceptionnels - au regard de leur ampleur, de leur qualité littéraire ou scientifique et des coûts engagés -, des frais de lancement ou de développement d'une collection, les subventions aux grands projets accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une subvention aux grands projets :

La collection de romans graphiques de Frans Masereel, éditions Martin de Halleux, dans la catégorie « bande dessinée ». Véritablement enthousiasmant et enrichi d'un solide appareil critique, ce projet éditorial propose la publication de quatre volumes de Frans Masereel, considéré comme l'un des inventeurs du roman graphique moderne.

Histoire des traductions en langue française, volume 4 : XXe siècle, collectif sous la direction de Bernard Banoun, Yves Chevrel et Isabelle Poulain, éditions Verdier, dans la catégorie « littératures étrangères ». Quatrième et dernier tome de cette somme ambitieuse consacrée à la traduction, cet ouvrage explore tous les aspects et l'effervescence de la traduction au XXe siècle, sans en oublier les enjeux à l'aube d'une nouvelle époque de l'histoire mondiale.

La genèse de la Genèse illustrée par l'abstraction, de Marc-Alain Ouaknin, éditions Diane de Selliers, dans la catégorie « Philosophie ». De la création du monde à la tour de Babel en passant par le jardin d'Eden, cet ouvrage propose de redécouvrir la Genèse, à travers une modernité de traduction et une sélection d'œuvres, qui se répondent et se nourrissent, pour raconter comme pour la première fois la création du monde.

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2019, le CNL a poursuivi son action en faveur de la traduction des œuvres au sein de l'espace méditerranéen, et en particulier de la traduction d'ouvrages depuis l'hébreu et l'arabe vers le français, *via* un soutien exceptionnel à la prise en charge des coûts de traduction, avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70 % des coûts de traduction totaux. Ce taux d'aide exceptionnel a également été appliqué aux projets de traduction depuis les langues indiennes[1] vers le Français, en écho à l'invitation d'honneur de l'Inde à Livre Paris en mars 2020.

Par ailleurs, suite à l'évaluation menée en 2018, ces subventions ont fait l'objet de réflexions approfondies sur les évolutions envisagées, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, mis en place en 2019.

[1] Langues reconnues par la Constitution de la République d'Inde, anglais inclus lorsque le projet concerne la traduction d'une œuvre d'un auteur indien publié en Inde.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'intraduction :

Le champ, de Robert Seethaler, traduction de l'allemand par Elisabeth Landes, éditions Sabine Wespieser, dans la catégorie « littératures étrangères ». Redonnant la parole aux morts, sous forme de micro-récits retraçant les souvenirs les plus marquants de leur vie, ce roman interroge l'âme humaine, dans toutes ses sensibilités, avec empathie, simplicité et profondeur.

Œuvres et inédits, Sens unique, de Walter Benjamin, traduit de l'allemand par Christophe Jouanlanne, éditions Klincksieck, dans la catégorie « philosophie ». Seul livre publié du vivant de son auteur, ce texte occupe une place à part dans l'œuvre de Walter Benjamin, par sa forme littéraire, mais aussi l'ouverture de son champ de réflexion. Marquant un tournant dans l'écriture du philosophe, historien d'art, critique littéraire et traducteur, *Sens unique* est ici accompagné de documents et de commentaires particulièrement fouillés.

Tout Homère, sous la direction d'Hélène Monsacré, traduction du grec pour *L'Iliade* par Pierre Judet de La Combe, éditions Les Belles Lettres / Albin Michel, dans la catégorie « littérature classique ». Unique en son genre, aussi simple que divertissant, ce recueil rassemble pour la première fois, l'ensemble des œuvres attribuées à Homère dans l'Antiquité : les grands poèmes *L'Iliade* et *L'Odyssée*, mais aussi les hymnes homériques ou les textes épiques contemporains du moment homérique.

La prière des oiseaux, de Chigozie Obioma, traduit de l'anglais par Serge Chauvin, éditions Buchet-Chastel, dans la catégorie « littératures étrangères ». A travers l'épopée d'un jeune éleveur de volailles et d'une jeune femme issue d'une famille aisée, que tout oppose au Nigéria, mais qui se trouvent indéfectiblement liés par l'amour, ce roman questionne avec brio le destin et la possibilité d'y échapper.

Un père étranger, d'Eduardo Berti, traduit de l'espagnol par Jean-Marie Saint-Lu, éditions La Contre-allée, dans la catégorie « littératures étrangères ». Entre fiction et autobiographie, ce projet fait dialoguer de manière originale des histoires de vie, dans un art de combiner les fragments, si caractéristique de cet auteur argentin membre de l'Oulipo (Ouvroir de littérature potentielle).

Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)
En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2019, le CNL a poursuivi son action en faveur de la traduction des œuvres au sein de l'espace méditerranéen, et en particulier de la traduction d'ouvrages depuis le français vers l'hébreu et l'arabe, *via* un soutien exceptionnel à la prise en charge des coûts de traduction, avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70 % des coûts de traduction totaux. Ce taux d'aide exceptionnel a également été appliqué aux projets de traduction depuis le Français vers les langues indiennes[1], en écho à l'invitation d'honneur de l'Inde à Livre Paris en mars 2020.

[1] Langues reconnues par la Constitution de la République d'Inde, anglais inclus lorsque les droits de l'ouvrage original en Français sont destinés au marché indien.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un ouvrage primé fait l'objet de multiples demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication en différentes langues dans différents pays, à l'image de *Frère d'âme* de David Diop (éditions du Seuil), prix Goncourt des lycéens 2018, bénéficiaire de quatre aides pour des traductions vers l'allemand, le catalan, l'espagnol et le néerlandais ou *Le lambeau* de Philippe Lançon (éditions Gallimard), prix Femina et prix Renaudot spécial en 2018, bénéficiaire de trois aides pour des traductions vers l'anglais, le catalan et l'italien.

En 2018, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'extraduction :

Dé-coïncidence : d'où viennent l'art et l'existence, de François Jullien, éditions Grasset et Fasquelle, traduit en espagnol par Silvio Mattoni (El cuenco de plata, Argentine). Inspiré par la pensée chinoise, cet essai propose une réflexion stimulante sur le concept de dé-coïncidence, *via* l'analyse d'exemples tirés de la Bible et d'œuvres littéraires, picturales ou philosophiques, démontrant ainsi que la rupture avec le confort de la pensée est à la source même de l'art et de l'existence.

Les adolescents troglodytes d'Emmanuelle Pagano, éditions POL, traduit en anglais par Penelope Anne Hueston (Text Publishing, Australie). Sensible et délicat, ce roman évoque le quotidien d'Adèle, conductrice de navette scolaire sur un plateau isolé, et explore avec finesse les thèmes du genre et de la transidentité, à travers les questionnements de son héroïne, née fille dans un corps de garçon.

La disparition de Josef Mengele, d'Olivier Guez, éditions Grasset et Fasquelle, traduit en hébreu par Yehuda Porat (Hakibbutz Hameuchad Sifriat Poalim, Israël). Lauréat du prix Renaudot en 2017, ce roman captivant, fruit d'une enquête pointilleuse, retrace la fuite en Amérique du Sud de Josef Mengele, ancien médecin tortionnaire à Auschwitz, et son errance sans répit, pour échapper à la traque dont il fait l'objet, jusqu'à sa mort mystérieuse en 1979.

Les grands, de Sylvain Prudhomme, éditions Gallimard, traduit en italien par Anna d'Elia (éditions 66th & 2nd, Italie). Plusieurs fois primé, ce roman mêle, avec finesse, la fiction et les références historiques, les souvenirs individuels d'un personnage imaginaire et la mémoire collective de la Guinée-Bissau, dans une langue portée par le goût de l'exploration et du lointain.

L'interprétation sociologique des rêves, de Bernard Lahire, éditions La Découverte, traduit en grec par Antonis Athanasopoulos (Editions Polis, Grèce). S'attachant au rêve en tant qu'objet d'étude sociologique, cet ouvrage novateur et ambitieux s'efforce de corriger les faiblesses et les manques du modèle d'interprétation proposé par Freud, en tirant parti des avancées scientifiques récentes. Il pose ainsi les fondements d'une nouvelle théorie générale de l'expression onirique.

Le mythe de la singularité : faut-il craindre l'intelligence artificielle ?, de Jean-Gabriel Ganascia, éditions du Seuil, traduit en arabe par Salah Abdallah (Dar Alfarabi, Liban). Rigoureux et concis, cet essai développe une réflexion sur le concept de singularité technologique, moment présumé où l'intelligence des ordinateurs dépasserait celle des humains. Adoptant ainsi un point de vue critique, il déconstruit tant les propos enthousiastes que les discours les plus alarmistes.

Les subventions au développement numérique

Les subventions attribuées pour le développement numérique ont vocation à accompagner les projets de numérisation de publications (fonds ou nouveautés) ou de catalogues, de diffusion numérique ou de services spécifiques. Dans cette optique, quatre aides sont mises en œuvre :

- l'aide à la numérisation rétrospective et à la diffusion numérique de documents sous droits ;
- l'aide à la publication numérique et à la diffusion numérique d'un catalogue de nouveautés, pour accompagner les éditeurs en vue d'une publication simultanée, numérique et papier, d'un catalogue de nouveautés dont la mise en page relève d'un certain degré de complexité ;
- l'aide à la production de livres numériques ;
- l'aide aux services numériques, pour accompagner les acteurs de la chaîne du livre dans le développement de services numériques interprofessionnels, en matière de production éditoriale, de structuration des contenus et de valorisation des œuvres.

En 2019, ces subventions ont fait l'objet d'une évaluation, pour la période 2008-2018, dont les conclusions (diagnostic et propositions d'évolution) seront présentées au Conseil d'administration, courant 2020. A la suite de cette évaluation, un groupe de travail spécifique sera mis en place, afin de formaliser concrètement l'évolution du soutien du CNL dans le champ numérique et de mieux prendre en compte les mutations de la chaîne du livre, mais aussi celles des usages en matière de livre et de lecture.

Les subventions aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications

Les subventions à la promotion ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une aide à la promotion des publications et des auteurs :

Les éditions Métailié (impression de matériel promotionnel à destination des libraires à l'occasion des 40 ans de la maison d'édition), **Zulma** (organisation de deux tournées en librairie, associant un auteur confirmé de langue française et une primo-romancière étrangère), **Les Fourmis Rouges** (exposition itinérante consacrée à Björn, le petit ours héros de la série d'albums jeunesse de Delphine Perret), **Au Vent des îles** (tournée d'auteurs des littératures du Pacifique, en France, Belgique et Suisse à l'occasion des 30 ans de la maison d'édition).

Les prêts aux éditeurs

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2019, cinq maisons d'édition ont bénéficié d'un prêt pour l'accompagnement d'un changement de diffusion distribution, le lancement d'une nouvelle collection destinée au jeune public, la consolidation de la capacité financière à produire de nouveaux titres ou le financement du rachat d'un catalogue.

Le soutien aux revues

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions annuelles, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

Ces subventions font actuellement l'objet d'une évaluation, dont les conclusions seront présentées au Conseil d'administration, courant 2020.

En 2019, 210 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total de 0,84 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	209	836 523 €
Numérisation	1	8 424 €
Total Revues	**210**	**844 947 €**

Montants les plus importants alloués par titre
Books, Books, 21 000 €
Le matricule des anges, Le matricule des anges, 21 000 €
Georges, Maison Georges, 16 931 €
Europe. Revue littéraire mensuelle, SEP Europe, 16 707 €
Etudes, Société d'édition de revues, 14 000 €
Transbordeur. Photographie, histoire, société, Macula, 12 888 €
Biscoto, Biscoto éditions, 12 668 €
Reliefs, Reliefs éditions, 11 902 €
Esprit, éditions Esprit, 11 900 €
Dada. La première revue d'art, Arola, 10 500 €
L'avant-scène théâtre, L'Avant-scène théâtre, 10 500 €
1895. Revue d'histoire du cinéma, AFRHC, 9 719 €
Baïka, Salmantina, 9 375 €
Le visiteur, Société française des architectes, 8 877 €
Critique, éditions de Minuit, 8 566 €

En 2019, ont notamment bénéficié du soutien aux revues :

DADA, éditions AROLA, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Formidable revue, devenue une véritable référence depuis sa création en 1991, DADA propose de s'initier à l'art de façon ludique et graphique, à travers un dossier consacré à un artiste ou un courant, un glossaire décalé, des ateliers plastiques pour passer à la pratique et une sélection de sorties culturelles.

L'avant-scène théâtre, éditions L'avant-scène théâtre, catégorie « théâtre ». Ouverte et éclectique, cette incontournable revue bimensuelle reflète la richesse et la diversité de l'art dramatique, à travers un retour sur l'actualité théâtrale, par des chroniques ou des critiques, mais aussi la publication du texte intégral d'une pièce à l'affiche, accompagné d'un dossier complet regroupant photographies, documents inédits et articles rédigés par des spécialistes.

Les saisons, éditions de la revue Les saisons, catégorie « arts ». Créée en 2018, cette revue ambitieuse est dédiée aux écrits de cinéastes de la nouvelle avant-garde française et étrangère. Elle s'intéresse plus particulièrement à la façon dont un film s'écrit et aux formes d'écritures qui traversent et habitent la pratique du film.

IntranQu'îllités, Les passagers des vents, catégorie « roman ». Créée en Haïti en 2011, par le poète James Noël et la plasticienne Pascale Monnin, cette luxuriante revue annuelle, mêlant des contributions de poètes, de plasticiens, de photographes et d'écrivains de tous horizons, met à l'honneur la création sous toutes ses formes et regroupe quelques-unes des belles plumes de la francophonie actuelle.

Jef Klak : critique sociale & expériences littéraires, association Marabout, dans la catégorie « histoire, sciences humaines et sociales ». Accompagnée d'un disque de créations sonores et prolongée par un site internet, cette revue a pour ambition de porter un regard neuf sur les questions qui composent aujourd'hui notre quotidien social, culturel ou politique et tente, en variant les supports, les formes d'écriture et les contributeurs, de produire une pensée critique élaborée et accessible.

Etudes et Documents Berbères, La boite à documents, catégorie « littératures étrangères ». Soutenue depuis 1998 par le CNL, cette revue est l'une des rares publications dédiées au monde berbère. Les articles, rédigés essentiellement en français, touchent à la culture berbère au sens large et dans tous les domaines : littérature, linguistique, dialectologie, histoire médiévale et coloniale, géographie, etc. La numérisation des numéros publiés entre 2008 et 2018 permettra une meilleure diffusion des contenus, notamment en Belgique et aux Pays-Bas, qui abritent une importante communauté berbérophone.

Le soutien aux librairies

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence, présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides économiques (prêts ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale.

Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence), qui leur ouvre la possibilité d'accéder à des subventions dédiées. Les autres librairies à l'étranger peuvent bénéficier de subventions pour la création ou le développement de fonds en français, mais également de subventions pour la formation des libraires francophones.

Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2019, 372 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 4,06 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Subventions économiques	53	748 000 €
Prêts économiques	44	1 325 000 €
Ensemble développement économique	**97**	**2 073 000 €**
Valorisation des fonds (VAL)	**207**	**1 015 000 €**
Librairies à l'étranger	**60**	**240 016 €**
Conventions territoriales[1]	**8**	**735 000 €**
Total Librairies	**372**	**4 063 016 €**

1. cf. « La politique territoriale du Centre national du livre », p. 42.

Librairies les plus soutenues
Librairie de Paris (Paris) : rénovation, 180 000 € (dév. économique) ; 7 000 € (VAL)
Charlemagne (Toulon) : rénovation/restructuration, 100 000 € (dév. économique)
Bisey (Mulhouse) : rénovation/reprise, 90 000 € (dév. économique)
Torcatis (Perpignan) : reprise, 70 000 € (dév. éco.)
L'infinie comédie (Bourg-la-Reine) : création, 70 000 € (dév. économique)
La Procure (Paris) : rénovation, 60 000 € (dév. économique) ; 6 000 € (VAL)
M'enfin (Rennes) : reprise, 65 000 € (dév. économique)
Attrape-cœurs (Paris) : extension, 55 000 € (dév. économique) ; 4 500 € (VAL)
L'humeur vagabonde (Paris) : rénovation, 50 000 € (dév. économique) ; 5 500 € (VAL)
L'amandier (Puteaux) : reprise/restructuration, 55 000 € (dév. économique)

Les aides économiques
Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies, les aides économiques (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobilier, matériel, outils) liés à l'activité de vente de livre neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération ou la trésorerie en phase de démarrage. Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Plus exceptionnellement, elles peuvent être accordées dans le cadre d'une restructuration. Enfin, ces aides économiques permettent de financer la constitution de stocks de livres neufs, correspondant au stock d'implantation, à un élargissement ou à un renforcement de l'assortiment, au rachat d'un stock lié à une reprise de fonds de commerce ou, sous certaines conditions, à la reconstitution du stock.

En 2019, le CNL a été fortement sollicité dans ce domaine et a soutenu, en prêts et/ou subventions, 59 projets de natures très diverses : 10 créations, 15 rénovations/modernisations, 4 extensions *in situ* ou à travers un établissement secondaire, 5 déménagements, 2 pérennisations et 23 reprises ou transmissions, souvent assorties de travaux de rénovation importants. Portés majoritairement par des librairies généralistes (44), ces projets émanent également de librairies spécialisées, notamment en bande dessinée (8) ou en jeunesse (4). Par ailleurs, prioritaires pour l'établissement, les reprises et les rénovations d'espaces de vente concentrent à elles seules près des trois quarts des montants mobilisés sur l'année en matière de soutien économique.

Cette diversité de projets et le niveau élevé d'engagement du CNL démontrent la vitalité des libraires, mais aussi la capacité de l'établissement à les accompagner, qu'ils soient aguerris ou en reconversion professionnelle, dans les grandes villes mais aussi dans des petites et moyennes villes, dans des proportions et des montants significatifs, souvent déterminants.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une aide économique :

L'Attrape-cœurs (Paris) – Extension
Fondée en 2002, par deux libraires confirmées, cette librairie montmartroise pâtissait d'un espace réduit (moins de 50 m²) et d'un emplacement en retrait. Grâce à un concours de circonstances exceptionnel et au soutien du CNL, la librairie a pu s'installer dans un beau local d'environ 70 m², très bien situé avenue Junot, tout en conservant celui d'origine, désormais dédié à la jeunesse et à la BD.

L'eau vive (Nîmes) – Rénovation
Reprise en 2005, cette librairie jeunesse de référence, bien localisée et très visible dans l'hyper-centre historique de la ville, souffrait d'un agencement et d'un mobilier datés et peu fonctionnels. L'aide du CNL a permis d'accompagner la librairie, dans un processus de renouvellement de son image et de sa clientèle, à travers une rénovation complète, radicale et très graphique.

Le Libr'air (Obernai) – Transmission
Seule librairie généraliste de cette petite ville touristique au pied du massif des Vosges, Le Libr'air a bénéficié du soutien du CNL pour accompagner une transmission du fondateur, en âge de partir à la retraite, vers une libraire expérimentée de l'équipe existante.

.../...

.../...

L'infinie comédie (Bourg-la-Reine) – Création
En soutenant la création de cette librairie, idéalement placée, dans un local de 160 m², répartis sur deux niveaux, le CNL a permis à L'infinie comédie de trouver toute sa place dans cette commune de la banlieue parisienne, dépourvue de librairie depuis 2011.

Mots et cie (Carcassonne) - Déménagement
Initialement composée de deux établissements, l'un marqué par un contexte socio-économique en repli et un emplacement peu passant, l'autre spécialisé en bande dessinée et en fort développement, la librairie Mots et Cie est désormais réunie en un seul lieu. L'aide du CNL a permis d'accompagner ce transfert dans un local de 190 m², idéalement placé, à l'entrée d'une artère commerçante.

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)
Permettant d'alléger les charges régulièrement consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à soutenir les librairies labellisées, LIR (librairie indépendante de référence) ou LR (librairie de référence), offrant au public un assortiment de livres neufs, diversifié et de qualité, dans un lieu attractif, conforté par une présence active sur internet.

Créé en 2008 au moment de la mise en place du label Librairie indépendante de référence, ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation en 2016-2017. Suite à cette évaluation, le dispositif a fait l'objet d'une réforme, permettant de le clarifier et de le simplifier, mais aussi de renforcer sa légitimité et son effet de levier. Désormais uniquement accessible aux établissements labellisés LIR ou LR par le ministère de la Culture, cette subvention est recentrée sur le travail et les efforts des libraires, en matière d'assortiment, de lieu et de qualité de service, tout en tenant compte des éventuelles contraintes locales. Pour accompagner pleinement ces évolutions, engagées à compter de 2018, le CNL a renouvelé son enveloppe budgétaire dédiée à hauteur d'un peu plus d'1 M€.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une aide VAL :

Compagnie (Paris), **Dialogues** (Brest), **Le Failler** (Rennes) ou **Sauramps en Cévennes** (Alès), qui ont bénéficié de l'aide maximale (8 000 €), compte tenu de la qualité évidente de leurs assortiments, mais aussi d'un travail exigeant et régulier autour de leur valorisation.

Les librairies généralistes, telles que **L'Astragale** (Lyon), **La librairie des Pertuis** (Saint Pierre d'Oléron), **Petite Egypte** (Paris), **Larcelet** (Saint-Dizier), **La ruelle** (Digne), **Le bal des ardents** (Lyon), **Le grenier d'abondance** (Salon de Provence), ou spécialisées, comme **La courte échelle** (Rennes) et **Récréalivres** (Le Mans) en jeunesse, **La parenthèse** (Nancy) en bande dessinée, **Archilib** (Lyon) en architecture et urbanisme, ont également été soutenues et reconnues pour la qualité de leur travail.

Les labels LIR et LR
Instruits et suivis par le CNL pour le compte du ministère de la Culture, les labels LIR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes, dont certaines connaissent une fragilité économique.

Repérables grâce à un visuel apposé en magasin, ces labels offrent aux librairies la possibilité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment, mais aussi de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours…) et de solliciter une subvention à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL) auprès du CNL.

Attribué pour une durée de trois ans, le label LIR permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2019, la campagne de labellisation a été marquée par des demandes portées, pour près de la moitié, par des librairies non labellisées, ce qui témoigne d'un intérêt persistant pour ce dispositif. Dans ce cadre, le ministre de la Culture a renouvelé ou attribué, en 2019 et pour les trois prochaines années civiles, le label LIR à 82 établissements et le label LR à 13 autres. Parmi ces 95 librairies, 21 obtiennent une labellisation pour la toute première fois, dont 13 soutenues récemment par le CNL à travers une aide économique, et 9 bénéficient à nouveau du label après une période creuse.

En 2019, ont notamment bénéficié d'une labellisation pour la première fois :

14 librairies reconnues LIR et 7 LR, parmi lesquels 16 généralistes, dont **La forge** (Marcq-en-Barœul), **La vie devant soi** (Nantes), **L'Astragale** (Lyon 6), **Les grandes largeurs** (Arles), **Le vent délire** (Capbreton), **Petite Egypte** (Paris 2), **Rive gauche** (Lyon 7), mais aussi 5 spécialisées, dont **Krazy kat** (Bordeaux) ou **Série B** (Toulouse).

Les aides aux librairies à l'étranger
En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre au bout de trois ans d'obtenir l'agrément « librairie francophone de référence » et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds.

Enfin, le CNL accompagne les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et dans leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers un soutien appuyé à leur formation.

En 2019, le soutien du CNL en faveur des librairies francophones à l'étranger a évolué, à travers une revalorisation du taux de subvention appliqué aux librairies agréées « librairie francophone de référence » (porté jusqu'à 70 % des coûts éligibles) et la possibilité de prendre en charge les coûts liés à des actions de formations (jusqu'à 70 % des frais de stage, transport, hébergement ou repas, dans la limite d'un plafond de 2 000 €).

En 2019, ont notamment bénéficié d'un agrément « librairie francophone de référence » :

Kutak Knjiga (Croatie), une petite librairie internationale fondée par un Français en 2014 sur l'île touristique de Korčula en Croatie, mais rayonnant jusqu'à Zagreb, grâce à une offre en français très qualitative et toujours en rapport avec le territoire ou l'espace géographique.

La livraria da travessa (Brésil), un groupe indépendant de librairies internationales, dont l'établissement phare, établi à Rio de Janeiro, se distingue par la richesse et la qualité de son assortiment de livres français, mais aussi par le nombre et la diversité de ses animations.

Ont notamment bénéficié d'une aide aux librairies francophones à l'étranger :

La libreria Stendhal (Italie), pour des projets de diversification de l'activité de la librairie, à travers l'aménagement d'un espace dédié à l'écoute de livres audio, la production de vidéos d'animations organisées dans la librairie et leur diffusion sur internet sous forme de podcasts.

La librairie de France (Côte d'Ivoire), pour la rénovation complète de son établissement de Yamoussoukro.

Le soutien aux bibliothèques

Le soutien du CNL aux bibliothèques se décline en subventions visant à soutenir les projets de qualité en faveur du développement de la lecture de publics empêchés de lire, du fait de leur handicap, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie ou de leur placement sous main de justice, et bénéficie aussi bien à l'acquisition de collections qu'aux actions de médiation ou de valorisation.

En 2019, 77 aides ont été attribuées aux bibliothèques, pour un montant total de 0,49 M€, et ont ciblé près de 360 000 personnes.

	Nombre d'aides	Montants
Diffusion du livre auprès des publics empêchés	77	492 135 €
Total Bibliothèques	**77**	**492 135 €**

Montants les plus importants alloués par bénéficiaire
ARL PACA, bib. établissements pénitentiaires et foyers de la PJJ, 53 008 €
Lire c'est vivre, bib. étab. pénitentiaires Fleury-Mérogis et Corbeilles-Essonne, 50 000 €
Asso. Normandie Livre et lecture, bib. étab. pénitentiaires et hébergements PJJ, 41 933 €
Conseil Savoie Mont Blanc, bibliothèques du département, 40 800 €
Assistance publique des hôpitaux de Paris, médiathèques patients et personnels, 26 019 €
Communauté d'agglomération de Val Parisis, réseau lecture publique, 18 267 €
Commune de Grenoble, bibliothèques de la ville, 17 583 €
Association d'Ici à là, bibliothèque établissement pénitentiaire de Fresnes, 16 500 €
Ligue enseignement Pays de la Loire, bib. étab. pénitentiaires et espaces APEI, 14 000 €
Commune de Castelmaurou, médiathèque AlphaB, 13 504 €

Montants cumulés alloués par types d'actions
306 622 €, pour l'achat de collections documentaires
137 460 €, pour la mise en œuvre d'actions d'animation
25 737 €, pour la mise en place d'actions de formation
22 318 €, pour l'achat de matériel de lecture

Montants cumulés alloués par types de bibliothèques
17 aides aux bibliothèques d'établissements pénitentiaires pour un total de 212 046 €
35 aides aux bibliothèques municipales pour un total 132 061 €
14 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 53 266 €
4 aides aux bibliothèques départementales de prêt pour un total de 52 395 €
4 aides aux bibliothèques d'établissements hospitaliers pour un total de 35 987 €
3 aides aux bibliothèques associatives pour un total de 6 380 €

En 2019, ont notamment bénéficié d'une aide aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés de lire :

L'Agence régionale du Livre (Provence-Alpes-Côte d'Azur), pour son projet de co-construction d'espaces de lecture, à destination des lieux d'hébergement de la protection judiciaire de la jeunesse. Mené sur une année, ce projet a permis aux jeunes placés de concevoir des espaces de lecture/bibliothèque de manière collective, d'imaginer un fonds et d'animer ces lieux par des rencontres ou des ateliers. À travers cette initiative, outil de dialogue entre les éducateurs et les jeunes, chaque adolescent a pu trouver un véritable soutien dans son parcours de vie et la construction de son identité.

La communauté d'agglomération Val Parisis (Ile-de-France), pour son projet d'acquisition d'ouvrages et son programme d'animations à destination des publics présentant un handicap, des troubles psychiques, des troubles d'apprentissage ou encore une déficience visuelle, auditive ou intellectuelle. Visant à améliorer les conditions d'accueil de ces publics, à favoriser leur inclusion et à faciliter l'accès à la culture et à la lecture pour tous, ce projet permet de développer une offre adaptée sur l'ensemble du territoire, notamment par l'acquisition de livres en gros caractères, de livres en braille, de livres tactiles ou de collections adaptées aux publics « DYS ».

La médiathèque départementale de l'Oise (Hauts-de-France), pour son projet d'acquisition de livres et de matériel adaptés (livres tact-illustrés, faciles à lire et à comprendre, en langue des signes, au format Daisy, lecteurs Daisy ou MP3). Elaboré en partenariat avec l'association lilloise Signes de sens et la Maison départementale des personnes handicapées de l'Oise, ce projet cible particulièrement les enfants âgés de 3 à 12 ans en situation de handicap, mais aussi les aidants, les accompagnants et les partenaires relais, créant ainsi une forte dynamique sur le territoire.

L'Assistance publique des hôpitaux de Paris (Ile-de-France), pour l'achat de collections adaptées, l'élargissement de l'offre d'outils de lecture (notamment vers les livres numériques et les livres audio) et des lectures à voix haute, portées par les bibliothécaires et des comédiens au chevet des patients en situation de déficience visuelle ou qui, par leur état physique, sont dans l'incapacité de lire. Des expositions, des ateliers et des rencontres, autour de l'illustratrice Judith Gueyfier, ont également permis aux personnes hospitalisées, enfants et adultes, de partager le goût des mots, des histoires et des images.

La médiathèque l'AlphaB de Castelmaurou (Occitanie), pour des actions de médiation, en direction des personnes âgées hospitalisées ou en situation de dépendance, mais aussi à destination des enfants présentant des troubles DYS. S'appuyant sur des partenariats avec les structures d'accueil, le tissu associatif et l'Education nationale, ce projet ambitieux a permis de fédérer l'ensemble des acteurs locaux et d'inscrire la médiathèque dans une véritable dynamique territoriale.

Le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2019, 203 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 2,66 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	97	2 322 878 €
Partir en livre	84	277 500 €
Printemps des poètes	22	59 545 €
Total Manifestations littéraires	**203**	**2 659 923 €**

Montants les plus importants alloués par manifestation
Festival international de la bande dessinée (Angoulême), 200 000 €
Etonnants voyageurs (Saint-Malo), 150 000 €
Les rendez-vous de l'histoire (Blois), 90 000 €
Les assises internationales du roman (Lyon), 83 090 €
Le marathon des mots (Toulouse), 80 000 €
Fête du livre de Bron (Bron), 65 001 €
Quais du polar (Lyon), 65 000 €
Escale du livre (Bordeaux), 65 000 €
Les correspondances de Manosque (Manosque), 60 000 €
Marché de la poésie (Paris), 59 290 €

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires
Pour assurer une meilleure diffusion et promotion du livre en France, le CNL soutient des manifestations littéraires, œuvrant en faveur du livre et de la lecture à destination du public le plus large.

Qu'elles se présentent sous la forme de salons, de foires ou de festivals, ces manifestations, organisées en partenariat avec les professionnels locaux, représentent tous les genres littéraires soutenus par le CNL.

Pour bénéficier d'une subvention du CNL, ces manifestations doivent présenter un projet littéraire structuré, respecter la diversité éditoriale en favorisant la venue d'éditeurs indépendants et prendre soin d'ouvrir chaque année leur programmation aux primo-romanciers ou aux auteurs émergents.

Elles doivent également prendre en compte les formes nouvelles de promotion du livre et de la lecture (lectures-performances, concerts littéraires…) et rémunérer les auteurs qui participent à des rencontres.

Par ailleurs, le CNL attribue des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2019, parmi les 97 structures bénéficiaires d'une subvention à la réalisation de manifestations littéraires, cinq se sont particulièrement démarquées par leur capacité à innover et l'originalité de leur programmation :

BD Boum (Centre-Val de Loire). Particulièrement ambitieux, ce festival met à l'honneur la bande dessinée, à travers des rencontres d'auteurs, notamment en milieu scolaire, des expositions, souvent singulières, des projections thématiques, des ateliers et des rencontres professionnelles, qui permettent de fédérer un large public.

Les correspondances de Manosque (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Donnant autant la parole à de jeunes écrivains qu'à des auteurs reconnus, cette manifestation de référence met en avant une littérature vivante, en inventant de nouveaux modes de rencontre avec le texte, à travers des lectures, des performances et des croisements artistiques.

Les Utopiales (Pays de la Loire). Evénement incontournable, mêlant les univers de la science et de la science-fiction, ce festival est conçu comme une invitation à cultiver la curiosité et à découvrir les mondes de l'imaginaire, de la prospective et des nouvelles technologies, à travers une programmation pluridisciplinaire de tables rondes, rencontres, expositions, installations artistiques, projections, jeux vidéo ou ateliers numériques.

Un aller-retour dans le noir (Nouvelle-Aquitaine). Dédié aux littératures noire et policière, ce festival remarquable fédère l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre et propose des rencontres avec des auteurs français et étrangers, grands noms du polar, mais aussi talents émergents, afin de mettre en lumière toute la richesse de ce genre littéraire.

VO-VF, le monde en livres (Ile-de-France). Unique en son genre, ce festival créé en 2013 a pour ambition de présenter la littérature mondiale sous un angle inédit, en donnant la parole aux traducteurs, dont le travail est souvent méconnu du grand public. Durant trois jours de rencontres et de tables rondes, mais aussi d'ateliers ou de joutes de traduction, la manifestation propose ainsi un véritable voyage au cœur des littératures étrangères.

Le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

Chaque année, le CNL soutient des structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. En 2019, l'établissement a ainsi subventionné 34 structures pour un montant total de 2,03 M€.

Les subventions aux structures d'accompagnement du secteur du live

Le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies.

En 2019, ont notamment été aidés :

L'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF). Visant à promouvoir la qualité des traductions littéraires publiées en français, à sauvegarder les intérêts spécifiques des traducteurs littéraires et à contribuer au développement des échanges culturels entre les peuples, l'ATLF participe à de nombreux débats et s'attache à faire connaître le travail de traduction à un large public.

L'Association internationale des libraires francophones (AILF). Ayant pour ambition d'instaurer des relations pérennes entre les acteurs de la chaîne du livre, l'AILF contribue à développer la langue française et les cultures francophones, à travers la mise en réseau des librairies francophones dans le monde.

L'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Afin de promouvoir la traduction littéraire et de mettre en valeur le rôle du traducteur, ATLAS propose une série d'événements et de formations : Assises de la traduction littéraire, Printemps de la traduction, Fabrique des traducteurs, ateliers...

L'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC). Contribuant au maintien d'un réseau de librairies indépendantes de qualité, en leur apportant les moyens de se développer et de conserver leur indépendance, tout en participant à la professionnalisation et à la prise de responsabilité de nouveaux libraires, l'ADELC favorise la diversité et le renouvellement de la création éditoriale.

La Société des gens de lettres (SGDL). Reconnue d'utilité publique, la SGDL a pour missions la promotion du droit d'auteur, la défense des intérêts juridiques et économiques des auteurs de livres (écrivains, essayistes, traducteurs, illustrateurs...) et l'amélioration de leur statut, que l'écriture soit ou non leur activité première. Par ailleurs, l'association s'attache à la promotion du patrimoine littéraire, mais aussi à la défense de la langue française et de la liberté de création.

Le Syndicat de la librairie française (SLF). Regroupant près de 600 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées, dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale, le SLF organise tous les deux ans les Rencontres nationales de la librairie, un moment privilégié de réflexion et de débats sur l'avenir la profession dans un monde en pleine mutation.

Les aides aux structures de valorisation du secteur du livre
Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à diffuser et promouvoir le livre et la lecture ou participant à l'éducation artistique et culturelle.

Ont ainsi été aidés en 2019 :

Le Centre de promotion du livre jeunesse (CPLJ) (Ile-de-France). Organisateur du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, vitrine annuelle de l'édition jeunesse, le CPLJ déploie également son action tout au long de l'année, à travers l'organisation d'événements littéraires, la formation de professionnels du livre et l'accompagnement des politiques publiques dédiées à la jeunesse. Depuis 2015, le CPLJ est le partenaire de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

Ent'revues (Ile-de-France). Organisatrice du Salon de la revue, Ent'revues propose depuis plus de 30 ans un espace d'information, de rencontre et de réflexion pour la préservation, l'étude et la promotion des revues culturelles et scientifiques.

La Maison de la poésie/Scène littéraire (Ile-de-France). Lieu d'écoute de la poésie et de la littérature contemporaine, la Maison de la poésie/Scène littéraire porte une attention particulière à la diversité éditoriale, en faisant cohabiter des propositions pointues ou expérimentales avec des formes plus accessibles. Au-delà de sa programmation annuelle, elle organise également le festival Paris en toutes lettres.

La Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (MEET) (Pays de la Loire). Visant à promouvoir les littératures étrangères en France, la MEET propose des manifestations littéraires, des résidences d'écrivains et de traducteurs, la remise de prix littéraires et met en œuvre des projets éditoriaux ou des actions pédagogiques.

Le Printemps des poètes (Ile-de-France). Proposant tout au long de l'année un centre de ressources sur la poésie, des actions de formation et une information spécifique à destination des enseignants sur les actions à conduire en milieu scolaire, l'association organise également chaque année la manifestation nationale éponyme.

Les petits champions de la lecture (Ile-de-France). Visant à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel à la spontanéité, au plaisir de lire et au partage, le concours des Petits champions de la lecture invite tous les enfants scolarisés en classe de CM2 à lire en public, pendant trois minutes, un extrait d'un roman jeunesse de leur choix. Chaque année, la finale nationale se déroule sur la scène de la Comédie-Française, en présence des auteurs des livres sélectionnés.

La rentrée littéraire pour tous. En partenariat avec le Syndicat national de l'édition (SNE) et la Bibliothèque nationale de France (BnF), le CNL a soutenu le Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes (GIAA), l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) et Lire sans les yeux (LISY), pour la transcription au format DAISY[1] de plus de 400 nouveautés de la rentrée littéraire 2019.

[1] Le format DAISY, Digital Accessible Information System est un format de livres audio, spécialement conçu pour faciliter la lecture des personnes déficientes visuelles.

La politique territoriale du Centre national du livre

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre et, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles ont également pour enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action publique et, ainsi, d'optimiser l'effet de levier de la politique partenariale Etat-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, des conventions-cadres triennales et tripartites pour la période 2018-2020 et leurs conventions d'application opérationnelle et financière pour l'année 2019 ont été signées, avec les régions Bretagne (bipartite CNL-Région), Centre-Val de Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et La Réunion. Par ailleurs, des conventions cadre ont également été signées, pour la période 2019-2021, avec les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand Est.

Pour l'année 2019, le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale est ainsi porté à plus de 0,7 M€, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2018.

Les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels, se répartissent 95 % du total des aides du CNL versées dans le cadre de ces conventions ; les 5 % restants bénéficiant aux expérimentations de soutien à la vie littéraire (soutien aux résidences d'auteurs en Bretagne et soutien aux projets de compagnonnage pour la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine).

En 2020, après 6 ans de mise en œuvre et plus de 650 librairies aidées, la politique territoriale du CNL fera l'objet d'une évaluation, afin d'adapter au mieux le soutien de l'établissement dans ce domaine et de préparer la nouvelle génération de conventionnement.

L'action internationale du Centre national du livre

Le CNL accompagne depuis de nombreuses années la présence du livre français à l'étranger par différents dispositifs d'aide portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, aides à la traduction des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export (*cf.* précédemment). Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL développe aussi les échanges professionnels et économiques, approfondit son expertise et renforce le transfert d'ingénierie culturelle.

En 2019, l'action internationale de l'établissement s'est notamment concrétisée par un soutien aux Etats généraux du livre en langue française, et aux réflexions menées dans ce cadre, en amont du sommet des chefs d'Etats et de gouvernements de la francophonie, qui se tiendra à Tunis en 2020. Dans cette perspective, le CNL a également aidé l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, pour un projet de cession de droits Nord-Sud et de coédition d'un ouvrage Sud-Sud.

Par ailleurs, le CNL a apporté sa contribution à certaines initiatives particulières, comme celle de la French comics association, qui promeut la bande dessinée franco-belge aux Etats-Unis, ou celle du Bureau international de l'édition française (BIEF) visant à développer les cessions de droits des maisons d'édition lors des « Rencontres audiovisuelles » organisées au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Enfin, en 2019, le CNL a également poursuivi le déploiement de son action internationale, *via* des partenariats bilatéraux avec des institutions d'autres pays, chargées de soutenir le livre localement ou d'en assurer la promotion à l'étranger, afin de partager les bonnes pratiques en matière de soutien à la chaîne du livre et de structuration d'une politique publique du livre.

Les études du Centre national du livre

Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

Dans cette optique, le CNL s'interroge régulièrement sur les Français, lecteurs ou non, point de jonction de l'ensemble des acteurs en aval de la chaîne du livre. En 2019, l'établissement a ainsi publié les résultats de la troisième édition de son baromètre « Les Français et la lecture ».

Produit depuis 2015 et mené à l'échelle nationale, avec l'institut Ipsos, ce baromètre a vocation à proposer tous les deux ans une étude complète sur les Français et la lecture[1]. Portant sur un échantillon de 1 000 personnes, représentatives de la population française des plus de 15 ans, interrogées par téléphone, ce baromètre permet de mesurer dans le temps les pratiques et les perceptions des Français vis-à-vis du livre et de la lecture, de mieux comprendre leurs motivation ou leurs freins à lire des livres, d'identifier les leviers qui amènent ou amèneraient les Français à la lecture.

Les Français sont toujours autant lecteurs !

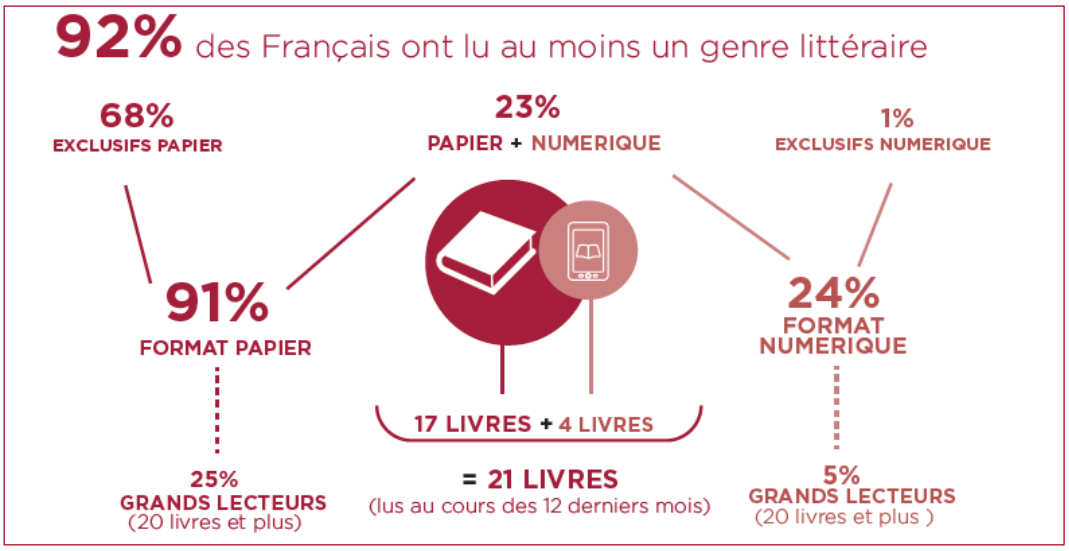

Même s'ils ont le sentiment de lire de moins en moins et de manquer de temps pour la lecture, les Français sont toujours largement lecteurs ; ils sont même plus nombreux à se déclarer spontanément lecteurs.

Les mangas-comics, les livres de SF et les livres sur le développement personnel progressent nettement. De fortes disparités subsistent néanmoins selon l'âge et le sexe : les mangas-comics et les livres de SF sont plus portés par les jeunes et les livres sur le développement personnel sont plus portés par les femmes, les quadras, les CSP-.

[1] L'étude complète est téléchargeable et feuilletable sur le site internet du CNL.

Les achats de livres d'occasion, mais aussi sur internet, se renforcent. Les grands lecteurs et les plus de 65 ans achètent moins de livres neufs, au profit de l'occasion. Le taux d'achat en librairie, notamment spécialisée, a progressé, mais le sentiment d'un manque de disponibilité des ouvrages en rayon et d'une difficulté à passer commande en magasin, conforté par la facilité du recours à internet, s'est accru sensiblement.

Les Français restent attachés à l'objet livre. La lecture de livres numériques évolue de manière marginale et ne cannibalise pas le format papier. Les Français préfèrent lire des livres qui leur appartiennent et se tournent très volontiers vers le livre pour faire un cadeau.

Plaisir et découverte, deux grandes qualités que les Français associent toujours à la lecture. S'ils estiment, plus que jamais, que la lecture doit être une source de plaisir et de découverte de nouvelles choses, la recherche d'épanouissement personnel se révèle être une attente encore plus forte des Français.

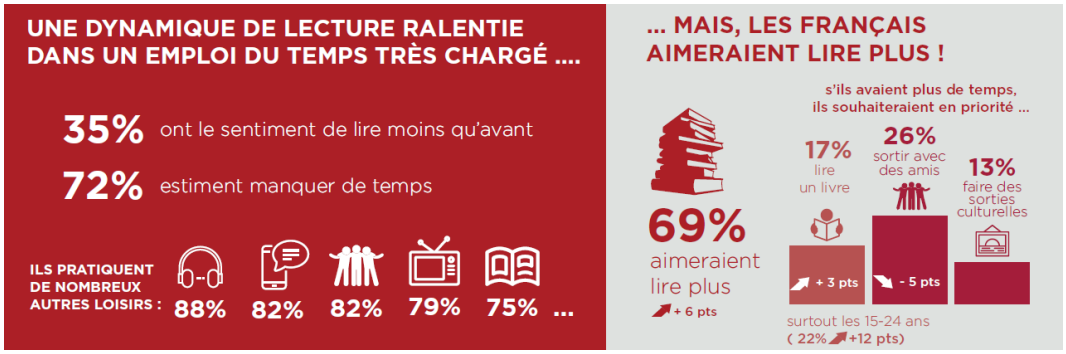

Pour les Français, la lecture reste avant tout une activité de loisir à laquelle ils souhaiteraient davantage se consacrer. D'ailleurs, s'ils avaient plus de temps, la lecture serait l'une des trois activités qu'ils privilégieraient.

Les grands événements littéraires

Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse

Crédit photographique : Gilles Vidal pour le CNL

Souhaitée par le ministère de la Culture en 2015, la grande fête du livre pour la jeunesse est, depuis, conçue et mise en œuvre par le CNL, avec pour ambition de créer une véritable « nation de lecteurs ». A travers elle, l'établissement s'attache à faire évoluer l'image du livre, en l'associant au plaisir de lire ; à se saisir d'une période de temps libre, de loisirs, de vacances en famille, où les enfants, « déconnectés du livre scolaire », lisent plus volontiers ; à faciliter l'accès au livre pour démythifier le support ; à apporter le livre aux jeunes, sur leurs lieux de vacances ou, pour ceux qui ne partent pas, à proximité de chez eux ; à toucher les publics les plus empêchés et éloignés du livre, notamment dans les territoires périurbains ou ruraux en difficulté ; à soutenir la littérature de jeunesse sans porter de jugement de valeur sur ce qui est lu. Une telle opération est également un moyen unique de soutenir l'ensemble de la profession.

La grande fête du livre pour la jeunesse donne accès au livre sous toutes ses formes, pour tous, dès le plus jeune âge, sur tout le territoire, dans un esprit ludique, tout en répondant au double besoin de proximité et de liberté des organisateurs.

Déployée du 10 au 21 juillet 2019, partout en France, à travers plus de 7 150 opérations gratuites, la 5e édition de Partir en livre a rassemblé plus de 700 000 personnes, confirmant le très bon accueil des quatre premières éditions. La réussite de Partir en livre tient notamment :

- à l'engagement fort des nombreux partenaires nationaux (40 au total) et locaux ;
- à une réelle appropriation sur le terrain, où chacun a pu se sentir concerné et devenir acteur, des professionnels de la chaîne du livre aux réseaux d'éducation populaire, en passant par le milieu associatif, le monde du tourisme ou le public ;
- à la structuration de la fête, par une grande opération de lancement, une labellisation d'événements soutenus financièrement par le CNL, un référencement des manifestations proposées dans ce cadre et la mise en œuvre d'événements spécifiques par des partenaires ;
- à la mise à disposition d'outils et de supports de promotion et de communication par le CNL (kits de communication, site internet dédié, réseaux sociaux, etc.), pour tous les événements référencés ;
- au partenariat avec le Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), qui organise un parc d'attractions littéraires sur lequel a eu lieu l'événement de lancement de Partir en livre ;
- au succès confirmé de la 2e édition du Livrodrome, événement littéraire itinérant installé le temps d'une journée dans cinq villes françaises, qui invite les adolescents, qu'ils soient lecteurs ou non, à participer à des activités ludiques, sportives ou récréatives autour du livre dans des formats variés, inédits et interactifs.

Alliant qualité des animations, liberté dans l'organisation et objectifs ambitieux, Partir en livre répond à une attente. Après 5 ans d'existence, la fête est désormais inscrite dans le paysage estival des Français, à l'instar des autres grandes fêtes culturelles nationales.

Livre Paris

Du 15 au 18 mars 2019, le Centre national du livre a participé à la 39e édition de Livre Paris, avec un stand composé d'espaces d'accueil et d'échanges pour les professionnels, mais aussi d'un amphithéâtre de 200 places dédié à la programmation grand public.

Pendant les quatre jours du salon, le CNL a ainsi proposé :

- 12 rencontres et grands entretiens destinés au grand public ;
- 6 rencontres et batailles dessinées, à destination des plus jeunes ;
- 6 débats professionnels, faisant intervenir des acteurs de la chaîne du livre ;
- 4 rencontres et ateliers professionnels organisés par des partenaires du CNL (le Conseil permanent des écrivains, l'École de traduction littéraire et l'Institut français).

Mobilisant 81 intervenants, dont 38 auteurs et artistes français de grande renommée, mais aussi des jeunes talents issus de plus de 20 maisons d'édition, ces rendez-vous ont rassemblé plus de 5 000 personnes pendant toute la durée de la manifestation.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la jeunesse, à travers :

- la distribution de Chèques Lire, d'une valeur unitaire de 15 €, à 4 000 écoliers et collégiens, soit un montant global de 60 000 € ;
- un espace de lecture aux couleurs de *Partir en livre*, animé par deux conteuses pendant le week-end.

Cette édition 2019 de Livre Paris a été un réel succès pour le CNL, grâce à une programmation littéraire ambitieuse, riche et variée, permettant de dynamiser la fréquentation de son espace, tant par les professionnels que par le grand public.

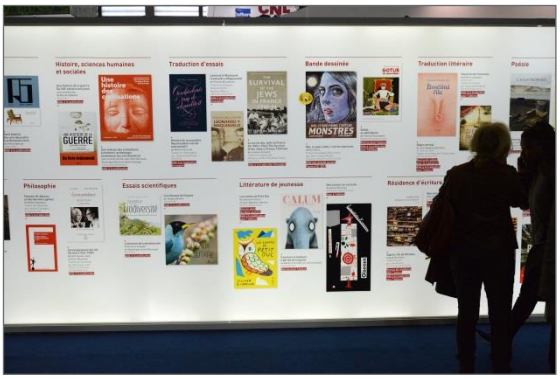

Crédits photographiques :
Julien Spiewak pour le Centre national du livre.

LES MOYENS ET L'ORGANISATION

Les moyens du Centre national du livre

Grandes masses budgétaires

En M€	2017	2018	2019	écart M€ 18-19	évol. % 18-19
Taxes	26,91	27,88	0,00	-27,88	-100,0%
Subvention pour charges de service public			23,67	23,67	
Autres recettes	0,38	0,26	0,36	0,10	38,5%
dont reprises provisions, amortissements	*0,19*	*0,08*	*0,14*	*0,06*	*75,0%*
Total recettes	**27,29**	**28,14**	**24,03**	**-4,11**	**-14,6%**
Personnel	3,22	3,29	3,33	0,04	1,2%
Fonctionnement	2,98	2,60	2,70	0,10	3,8%
dont dotations provisions, amortissements	*0,38*	*0,32*	*0,23*	*-0,09*	*-28,1%*
Interventions	22,65	22,29	17,36	-4,93	-22,1%
Total dépenses	**28,85**	**28,18**	**23,39**	**-4,79**	**-17,0%**
Résultat net	**-1,56**	**-0,04**	**0,64**		

Source : compte financier 2019

Pour mémoire, à compter du 1er janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels longs et détaillés.

Par ailleurs, également depuis 2016, le CNL met pleinement en œuvre les dispositions de l'instruction du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants[1]. Une synthèse des dépenses des dirigeants effectuées lors de l'exercice précédent est ainsi systématiquement présentée, lors du premier conseil d'administration de l'année. En outre, un tableau de bord des dépenses des dirigeants est rigoureusement alimenté et transmis chaque trimestre à l'agence comptable et au contrôleur budgétaire de l'établissement.

En 2019, le CNL affiche un résultat excédentaire.

[1] Instruction pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants, préparée avec le concours de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), ministère de la Culture, 24 juin 2015.

Répartition des recettes

En M€	2017	2018	2019	écart M€ 18-19	évol. % 18-19
Taxes	26,91	27,88	0,00	-27,88	-100,0%
Subvention pour charges de service public			23,67	23,67	
Autres recettes	0,38	0,26	0,36	0,10	38,5%
dont reprises provisions, amortissements	*0,19*	*0,08*	*0,14*	*0,06*	*75,0%*
Total recettes	**27,29**	**28,14**	**24,03**	**-4,11**	**-14,6%**

Source : compte financier 2019

Pour mener à bien ses missions, le CNL bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2018 du produit de deux taxes fiscales qui lui étaient affectées : une taxe sur le chiffre d'affaires des éditeurs et une taxe sur les appareils de reproduction et d'impression. L'établissement ne percevant plus de subvention du ministère de la Culture, au titre de son fonctionnement ou de différents transferts de compétences, ces taxes constituaient jusqu'alors son unique ressource (sauf ressources exceptionnelles et/ou marginales).

Comme annoncé à l'automne 2018 et acté dans la loi de finances 2019, ces taxes ont été supprimées et le CNL a bénéficié, pour la première fois en 2019, d'une subvention pour charges de service public (23,67 M€), qui a représenté plus de 98 % de ses ressources, et d'une dotation en fonds propres (194 K€) sur crédits du ministère de la Culture.

Par ailleurs, à ce changement important concernant les recettes de l'établissement, s'est ajouté un changement de périmètre dans les subventions accordées par le CNL aux structures qu'il finançait jusqu'alors. En effet, les subventions à la Bibliothèque nationale de France (BnF), au Bureau international de l'édition française (BIEF) et à la Maison des écrivains et de la littérature (MEL) sont désormais versées par le ministère de la Culture et ont donc été retirées de la subvention pour charges de service public.

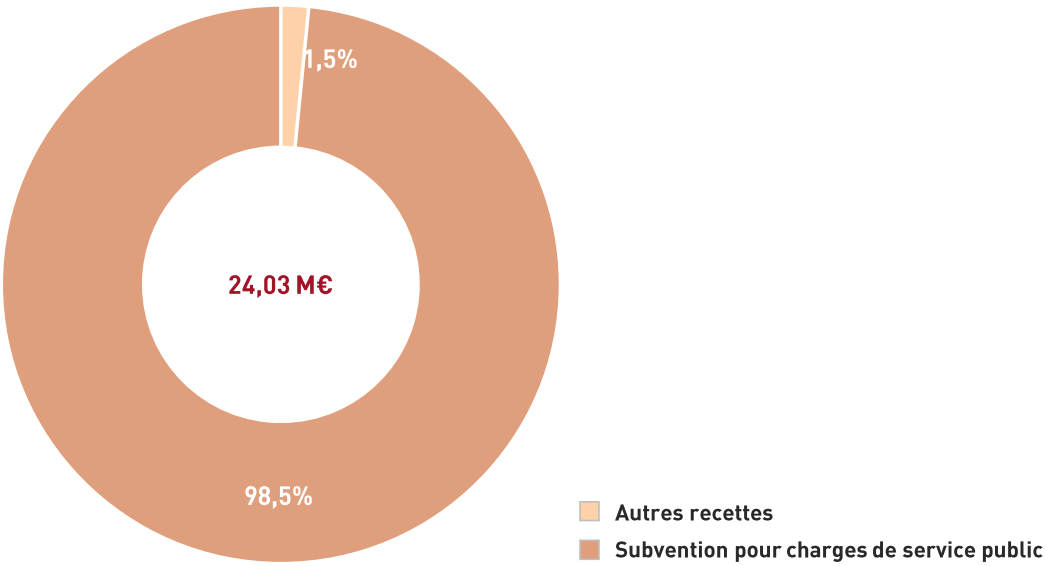

Répartition des dépenses

En M€	2017	2018	2019	écart M€ 18-19	évol. % 18-19
Personnel	3,22	3,29	3,33	0,04	1,2%
Fonctionnement	2,98	2,60	2,70	0,10	3,8%
dont dotations provisions, amortissements	*0,38*	*0,32*	*0,23*	-0,09	-28,1%
Interventions	22,65	22,29	17,36	-4,93	-22,1%
Total dépenses	**28,85**	**28,18**	**23,39**	**-4,79**	**-17,0%**
Résultat net	**-1,56**	**-0,04**	**0,64**		

Source : compte financier 2019

En matière de personnel, les dépenses sont stables par rapport à 2018, s'établissant à 3,33 M€ pour la seule masse salariale, notamment grâce à une bonne anticipation des recrutements permettant de limiter le recours aux agents temporaires. En matière de dépenses de fonctionnement, qui s'établissent à 2,47 M€ (hors dotations aux provisions et amortissements), le CNL a poursuivi ses efforts de réduction sur certains postes et réalisé des économies substantielles, concernant par exemple les fluides ou les locations immobilières, tout en organisant l'Année de la bande dessinée, décidée par le ministre de la Culture. En termes d'investissements, les dépenses ont été moins élevées qu'en 2018 et sont constituées de l'acquisition de matériels informatiques, de mobilier et du reliquat des crédits dévolus aux travaux d'accessibilité de l'hôtel d'Avejan, réalisés fin 2018.

Comme en 2018, une gestion particulièrement rigoureuse a permis de maîtriser les dépenses au sein de ces trois enveloppes et de préserver les interventions (subventions), premier poste de dépenses du CNL, à hauteur de 17,36 M€. La baisse de ces interventions par rapport à 2018 n'est que mécanique et liée à l'arrêt du subventionnement par le CNL de la Bibliothèque nationale de France (BnF), du Bureau international de l'édition française (BIEF) et de la Maison des écrivains et de la littérature (MEL), désormais soutenus directement par le ministère de la Culture. A périmètre constant, les interventions du CNL présentent à l'inverse une hausse de 6 %.

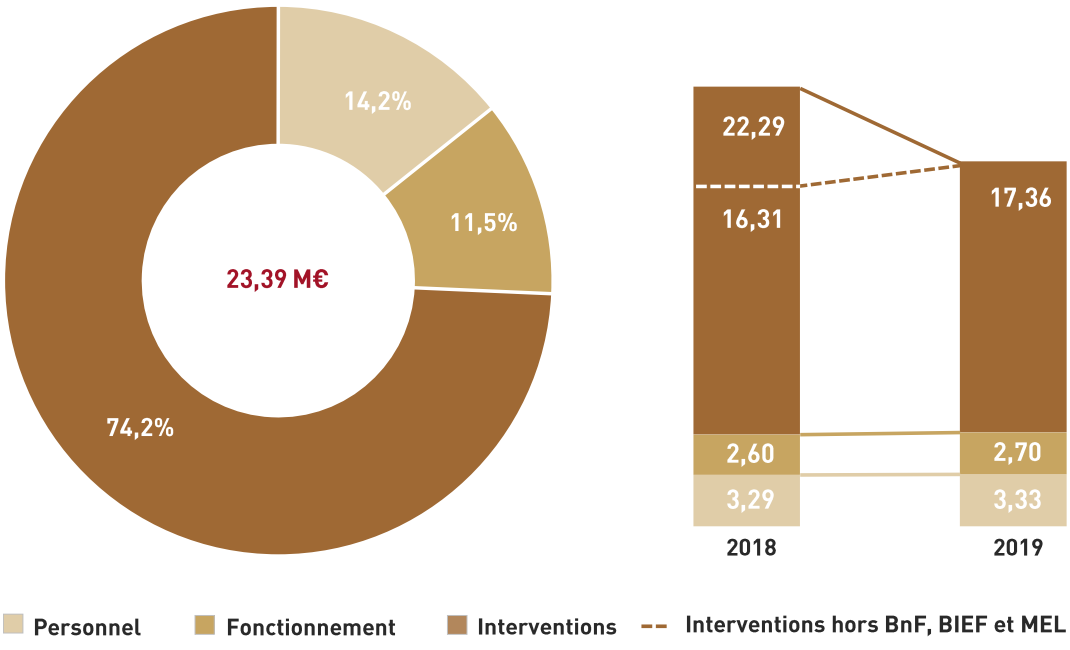

L'organisation du Centre national du livre

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par un président de plein exercice, nommé par le Président de la République.

Le président du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'Etat (ministères de la Culture, du Budget, des Affaires étrangères et du développement international, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration a notamment pour missions de déterminer les objectifs de l'établissement et de fixer les compétences et les modalités de fonctionnement des commissions, qui rassemblent plus de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision du président.

Le président du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'il dirige. Il est assisté d'une directrice générale (nommée par arrêté du ministre de la Culture). L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre départements (affaires générales, création, diffusion, relations extérieures) auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat et un pôle de chargés de mission sur les questions transversales (numérique et études).

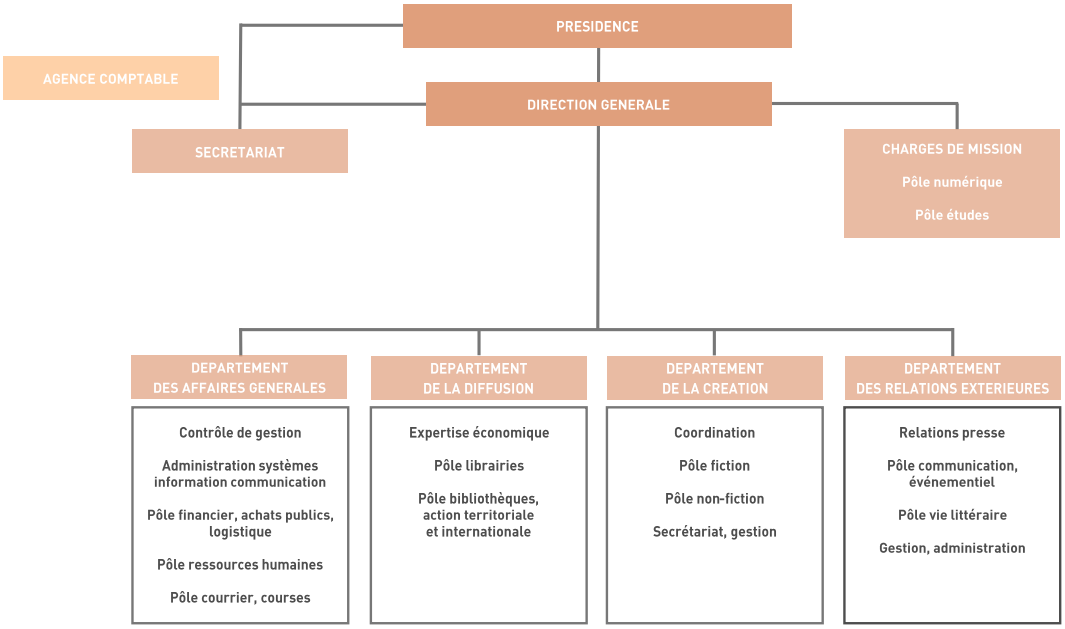

Répartition des effectifs

Depuis 2019, le CNL dispose d'un effectif de 65 équivalents temps plein, composé de 28 agents titulaires et 37 agents contractuels. Au 31 décembre 2019, le CNL comptait ainsi 44 femmes et 21 hommes. Sur les 44 femmes, 17 appartiennent à la catégorie A+ ou A ou aux groupes 4 et 3 (soit 37 % des femmes), 24 appartiennent à la catégorie B ou au groupe 2 (soit 56,5 %) et enfin 3 appartiennent à la catégorie C ou au groupe 1 (soit 6,5 %). Parmi les hommes, 12 appartiennent à la catégorie A+ ou A ou aux groupes 4 et 3 (soit 63 % des hommes), 4 appartiennent à la catégorie B ou au groupe 2 (soit 16 %) et enfin 5 appartiennent à la catégorie C ou au groupe 1 (soit 21 %). Enfin, sur les 13 encadrants, 7 sont des femmes, 6 des hommes.

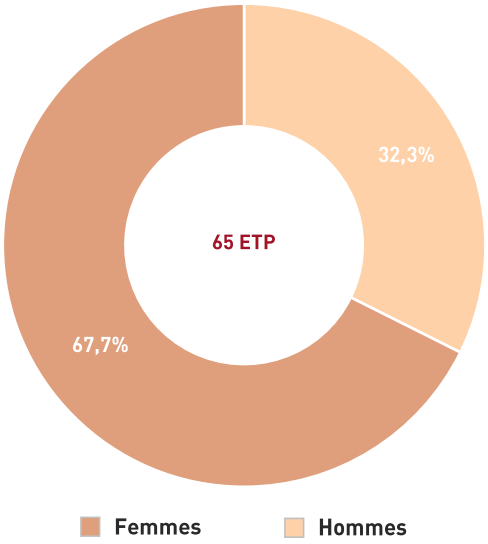

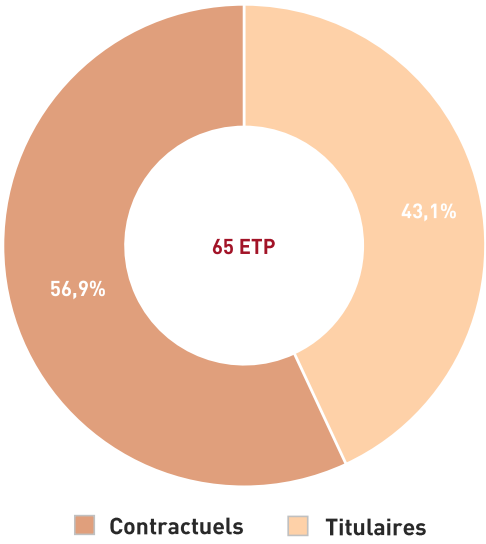

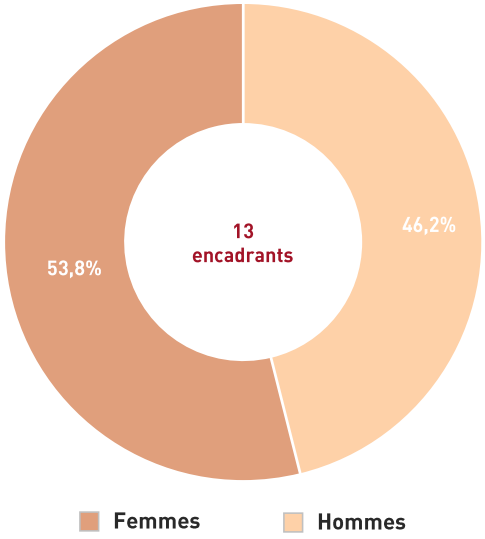

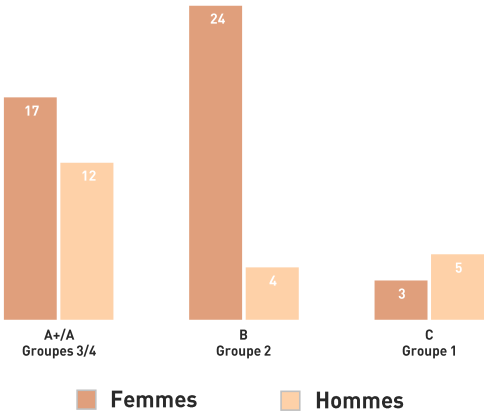

L'âge moyen des agents du CNL est de 48 ans et 6 mois ; le plus jeune étant âgé de 23 ans et le plus âgé de 65 ans. Pour les femmes, l'âge moyen s'établit à 49 ans et 5 mois, tandis que celui des hommes est de 46 ans et 8 mois.

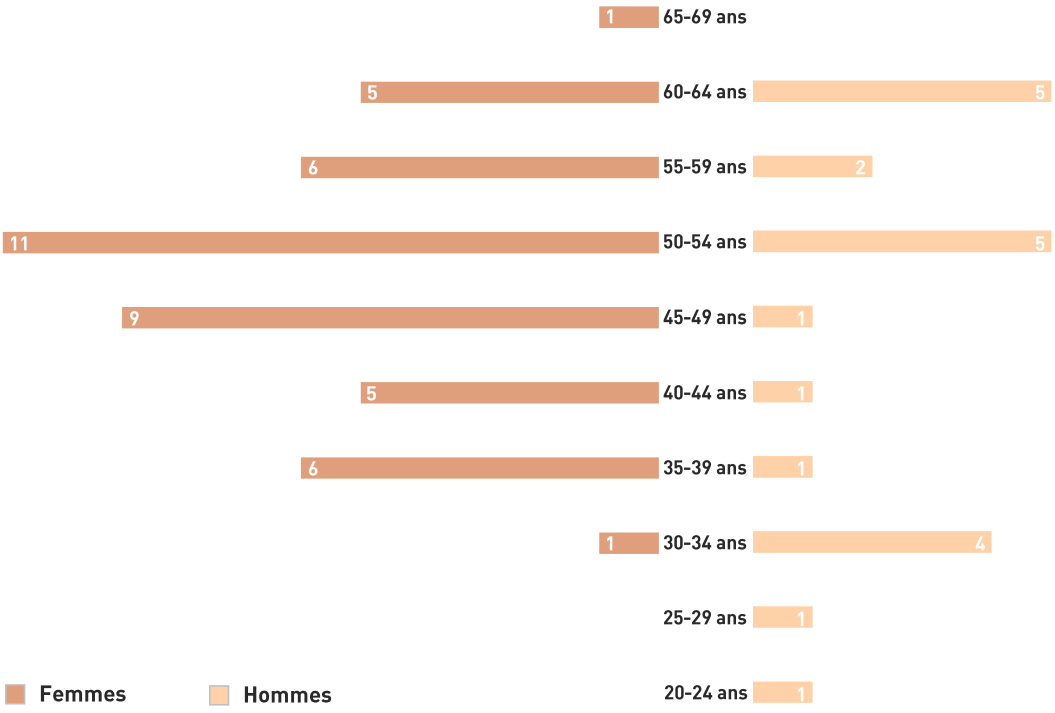

Au-delà de ses agents, le CNL a accueilli 15 stagiaires en 2019, pour une durée cumulée de 28 mois dans l'ensemble des départements de l'établissement. Parmi ces stagiaires, 2 étaient collégiens et ont été accueillis dans le cadre d'un stage d'observation d'une semaine en milieu professionnel.

Développement durable

Depuis plus de deux ans, le CNL participe aux réflexions et actions menées par la mission Développement durable du ministère de la Culture pour une filière plus durable. Dans ce cadre, l'établissement a ainsi contribué en 2019 à deux journées de rencontre sur le thème « Livre, lecture et environnement, une histoire à poursuivre », en partenariat avec le ministère et la Bibliothèque nationale de France.

Parallèlement, en 2019, le CNL a nommé un référent Développement durable en son sein et a adhéré au Club développement durable des établissements publics, piloté par le ministère de la Transition écologique.

Accessibilité

En 2019, le CNL a finalisé les travaux de mise en accessibilité de ses locaux, conformément à la règlementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

ANNEXES

Répartition détaillée des aides attribuées par le CNL, de 2017 à 2019

	Nombre d'aides			Montants alloués			Evolution nombre d'aides			Evolution montants		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	17-18	18-19	17-19	17-18	18-19	17-19
Total général	**2 227**	**2 266**	**2 344**	**24 475 162 €**	**23 776 599 €**	**19 005 942 €**	**1,8%**	**3,4%**	**5,3%**	**-2,9%**	**-20,1%**	**-22,3%**
Auteurs et traducteurs	**302**	**332**	**368**	**2 288 000 €**	**2 744 300 €**	**3 369 000 €**	**9,9%**	**10,8%**	**21,9%**	**20,8%**	**21,9%**	**47,2%**
Bourses auteurs (écriture, résidences)	220	259	304	1 898 000 €	2 358 000 €	2 997 000 €	17,7%	17,4%	38,2%	24,2%	27,1%	57,9%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	62	54	48	220 000 €	239 500 €	210 000 €	-12,9%	-11,1%	-22,6%	8,9%	-12,3%	-4,5%
Allocations annuelles auteurs	19	18	15	152 000 €	148 800 €	144 000 €	-5,3%	-16,7%	-21,1%	-2,1%	-3,2%	-5,3%
Bourse Cioran	1	1	1	18 000 €	18 000 €	18 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Editeurs hors revues	**1 006**	**1039**	**1079**	**5 226 050 €**	**5 442 868 €**	**5 547 893 €**	**3,3%**	**3,8%**	**7,3%**	**4,1%**	**1,9%**	**6,2%**
Publication	449	467	496	2 117 650 €	2 127 303 €	2 331 752 €	4,0%	6,2%	10,5%	0,5%	9,6%	10,1%
Traduction (intraduction)	272	272	275	1 231 970 €	1 234 639 €	1 116 736 €	0,0%	1,1%	1,1%	0,2%	-9,5%	-9,4%
Traduction (extraduction)	227	245	242	627 380 €	622 246 €	585 923 €	7,9%	-1,2%	6,6%	-0,8%	-5,8%	-6,6%
Développement numérique (production livres numériques, services numériques, numérisation docs sous droits, publication numérique ...)	20	23	27	651 950 €	1 112 301 €	1 117 745 €	15,0%	17,4%	35,0%	70,6%	0,5%	71,4%
Développement des maisons d'édition (volet promotion)	32	29	34	202 100 €	174 379 €	262 437 €	-9,4%	17,2%	6,3%	-13,7%	50,5%	29,9%
Prêts économiques éditeurs	6	3	5	395 000 €	172 000 €	133 300 €	-50,0%	66,7%	-16,7%	-56,5%	-22,5%	-66,3%
Revues	**195**	**192**	**210**	**817 420 €**	**787 637 €**	**844 947 €**	**-1,5%**	**9,4%**	**7,7%**	**-3,6%**	**7,3%**	**3,4%**
Fonctionnement	191	188	209	798 970 €	775 990 €	836 523 €	-1,6%	11,2%	9,4%	-2,9%	7,8%	4,7%
Numérisation	4	4	1	18 450 €	11 647 €	8 424 €	0,0%	-75,0%	-75,0%	-36,9%	-27,7%	-54,3%
Librairies	**338**	**377**	**372**	**3 449 688 €**	**3 582 677 €**	**4 063 016 €**	**11,5%**	**-1,3%**	**10,1%**	**3,9%**	**13,4%**	**17,8%**
Subventions économiques aux librairies	32	47	53	384 000 €	667 000 €	748 000 €	46,9%	12,8%	65,6%	73,7%	12,1%	94,8%
Prêts économiques librairies	33	36	44	1 248 000 €	940 000 €	1 325 000 €	9,1%	22,2%	33,3%	-24,7%	41,0%	6,2%
Valorisation des fonds	180	221	207	810 000 €	1 054 000 €	1 015 000 €	22,8%	-6,3%	15,0%	30,1%	-3,7%	25,3%
Librairies francophones à l'étranger	82	66	60	351 709 €	196 677 €	240 016 €	-19,5%	-9,1%	-26,8%	-44,1%	22,0%	-31,8%
Action territoriale (conventions territoriales)	11	7	8	655 979 €	725 000 €	735 000 €	-36,4%	14,3%	-27,3%	10,5%	1,4%	12,0%
Bibliothèques	**164**	**85**	**77**	**5 103 906 €**	**3 639 100 €**	**492 135 €**	**-48,2%**	**-9,4%**	**-53,0%**	**-28,7%**	**-86,5%**	**-90,4%**
Diffusion auprès des publics empêchés	163	84	77	603 906 €	639 100 €	492 135 €	-48,5%	-8,3%	-52,8%	5,8%	-23,0%	-18,5%
Bibliothèque nationale de France	1	1	0	4 500 000 €	3 000 000 €	0 €	0,0%	-100,0%	-100,0%	-33,3%	-100,0%	-100,0%
Manifestations littéraires	**184**	**198**	**203**	**2 210 050 €**	**2 483 291 €**	**2 659 923 €**	**7,6%**	**2,5%**	**10,3%**	**12,4%**	**7,1%**	**20,4%**
Manifestations littéraires	96	101	97	1 945 200 €	2 213 517 €	2 322 878 €	5,2%	-4,0%	1,0%	13,8%	4,9%	19,4%
Fête du livre pour la jeunesse	68	77	84	204 850 €	209 790 €	277 500 €	13,2%	9,1%	23,5%	2,4%	32,3%	35,5%
Printemps des poètes	20	20	22	60 000 €	59 984 €	59 545 €	0,0%	10,0%	10,0%	0,0%	-0,7%	-0,8%
Structures	**38**	**43**	**35**	**5 380 048 €**	**5 076 726 €**	**2 029 028 €**	**13,2%**	**-18,6%**	**-7,9%**	**-5,6%**	**-60,0%**	**-62,3%**
Subventions aux structures	38	43	35	5 380 048 €	5 076 726 €	2 029 028 €	13,2%	-18,6%	-7,9%	-5,6%	-60,0%	-62,3%

La baisse du nombre de subventions aux projets de diffusion du livre auprès des publics empêchés, entre 2017 et 2018, s'explique par une modification du périmètre de comptabilisation des aides.

Répartition géographique des aides attribuées par le CNL en 2019

	Auteurs		Editeurs		Revues		Libraires		Bibliothèques		Manif. littéraires		Structures		TOTAL		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
PARIS	106	1 006 800 €	625	3 467 434 €	123	547 035 €	45	638 500 €	1	26 019 €	12	141 790 €	26	1 400 836 €	938	7 228 414 €	40,0%	38,0%
ILE-DE-FRANCE HORS PARIS	38	360 000 €	64	384 065 €	19	50 269 €	32	405 000 €	8	107 013 €	7	43 000 €	1	240 000 €	169	1 589 347	7,2%	8,4%
TOTAL IDF	**144**	**1 366 800 €**	**689**	**3 851 499 €**	**142**	**597 304 €**	**77**	**1 043 500 €**	**9**	**133 032 €**	**19**	**184 790 €**	**27**	**1 640 836 €**	**1 107**	**8 817 761 €**	**47,2%**	**46,4%**
ETRANGER	**70**	**434 000 €**	**56**	**259 122 €**	**6**	**13 578 €**	**60**	**240 016 €**					**1**	**3 612 €**	**193**	**950 328 €**	**8,2%**	**5,0%**
AUVERGNE-RHONE-ALPES	30	301 000 €	57	290 653 €	8	44 843 €	52	361 500 €	8	79 211 €	20	430 336 €	1	90 000 €	176	1 597 543 €	7,5%	8,4%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	22	232 000 €	80	342 660 €	4	14 264 €	28	351 500 €	3	57 973 €	16	190 700 €	2	195 000 €	155	1 384 097 €	6,6%	7,3%
NOUVELLE-AQUITAINE	17	186 000 €	47	147 875 €	8	26 433 €	28	436 000 €	6	19 861 €	34	513 099 €			140	1 329 268 €	6,0%	7,0%
OCCITANIE	18	155 000 €	49	203 967 €	25	87 662 €	29	475 000 €	11	40 524 €	23	294 099 €			155	1 256 252 €	6,6%	6,6%
GRAND EST	12	102 000 €	16	81 936 €	2	6 657 €	20	387 000 €	4	14 384 €	17	253 600 €	1	2 580 €	72	848 157 €	3,1%	4,5%
BRETAGNE	17	199 000 €	9	29 071 €	1	3 305 €	16	212 500 €	7	16 901 €	10	206 800 €			60	667 577 €	2,6%	3,5%
NORMANDIE	9	80 200 €	8	41 233 €	4	17 514 €	16	168 500 €	6	56 350 €	11	97 199 €	1	40 000 €	55	500 996 €	2,3%	2,6%
PAYS DE LA LOIRE	8	97 000 €	22	76 372 €	1	1 284 €	11	63 000 €	3	16 068 €	12	122 400 €	1	48 000 €	58	424 124 €	2,5%	2,2%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3	32 000 €	24	92 637 €	1	1 600 €	15	126 500 €	7	9 381 €	11	78 600 €			61	340 718 €	2,6%	1,8%
HAUTS-DE-FRANCE	8	65 000 €	6	19 273 €	6	21 835 €	12	59 000 €	9	41 640 €	15	120 800 €			56	327 548 €	2,4%	1,7%
CENTRE-VAL DE LOIRE	6	78 000 €	7	24 168 €	1	1 668 €	5	94 000 €	4	6 810 €	5	105 000 €	1	9 000 €	29	318 646 €	1,2%	1,7%
POLYNESIE FRANCAISE			5	66 446 €							1	8 000 €			6	74 446 €	0,3%	0,4%
REUNION	1	5 000 €	3	2 681 €			2	41 000 €			1	5 000 €			7	53 681 €	0,3%	0,3%
CORSE	1	15 000 €			1	7 000 €					3	19 000 €			5	41 000 €	0,2%	0,2%
MARTINIQUE	1	15 000 €	1	18 300 €			1	4 000 €							3	37 300 €	0,1%	0,2%
NOUVELLE-CALEDONIE	1	6 000 €									3	14 500 €			4	20 500 €	0,2%	0,1%
MAYOTTE											1	8 000 €			1	8 000 €	0,0%	0,0%
GUYANE											1	8 000 €			1	8 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL	368	3 369 000 €	1 079	5 547 893 €	210	844 947 €	372	4 063 016 €	77	492 135 €	203	2 659 923 €	35	2 029 028 €	2 344	19 005 942 €	100,0%	100,0%
REGIONS HORS IDF & ETR.	**154**	**1 568 200 €**	**334**	**1 437 272 €**	**62**	**234 065 €**	**235**	**2 779 500 €**	**68**	**359 103 €**	**184**	**2 475 133 €**	**7**	**384 580 €**	**1 044**	**9 237 853 €**	**44,5%**	**48,6%**
OUTRE-MER	**3**	**26 000 €**	**9**	**87 427 €**	**0**	**0 €**	**3**	**45 000 €**	**0**	**0 €**	**7**	**43 500 €**	**0**	**0 €**	**22**	**201 927 €**	**0,9%**	**1,1%**

Cartographie des aides attribuées par le CNL, en volume

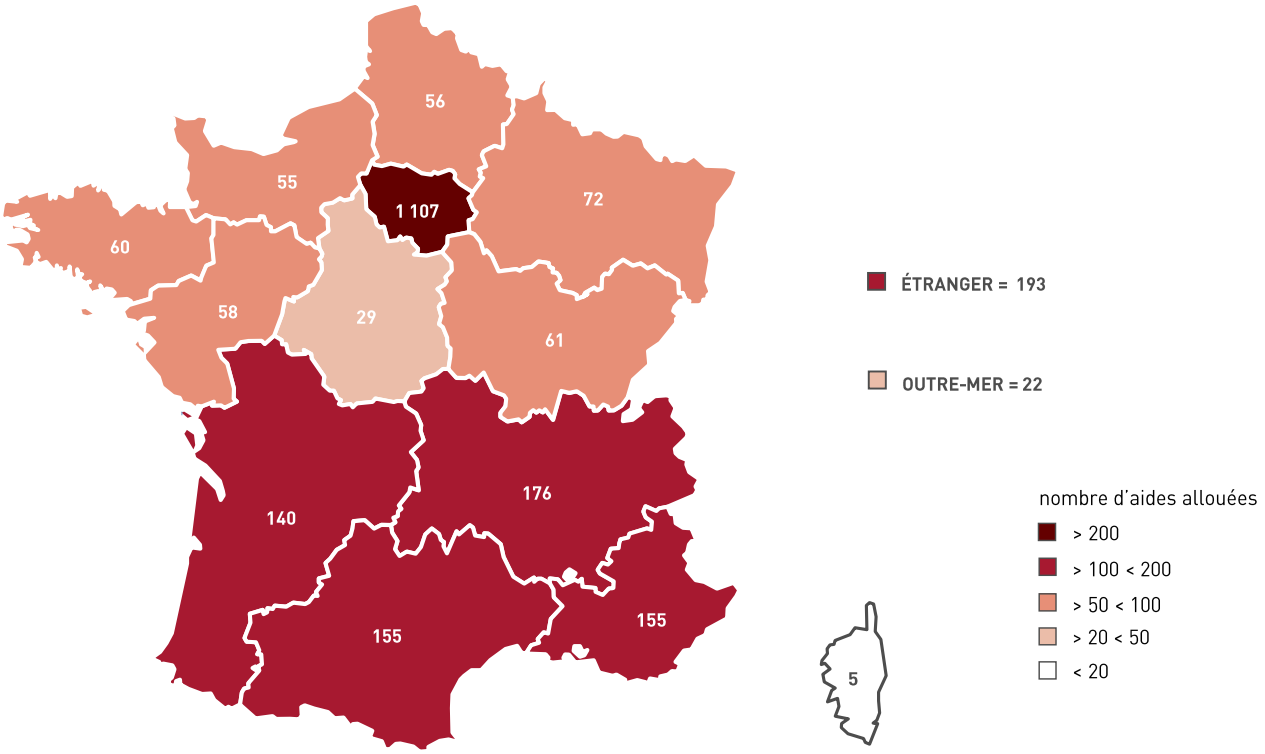

Cartographie des aides attribuées, en valeur

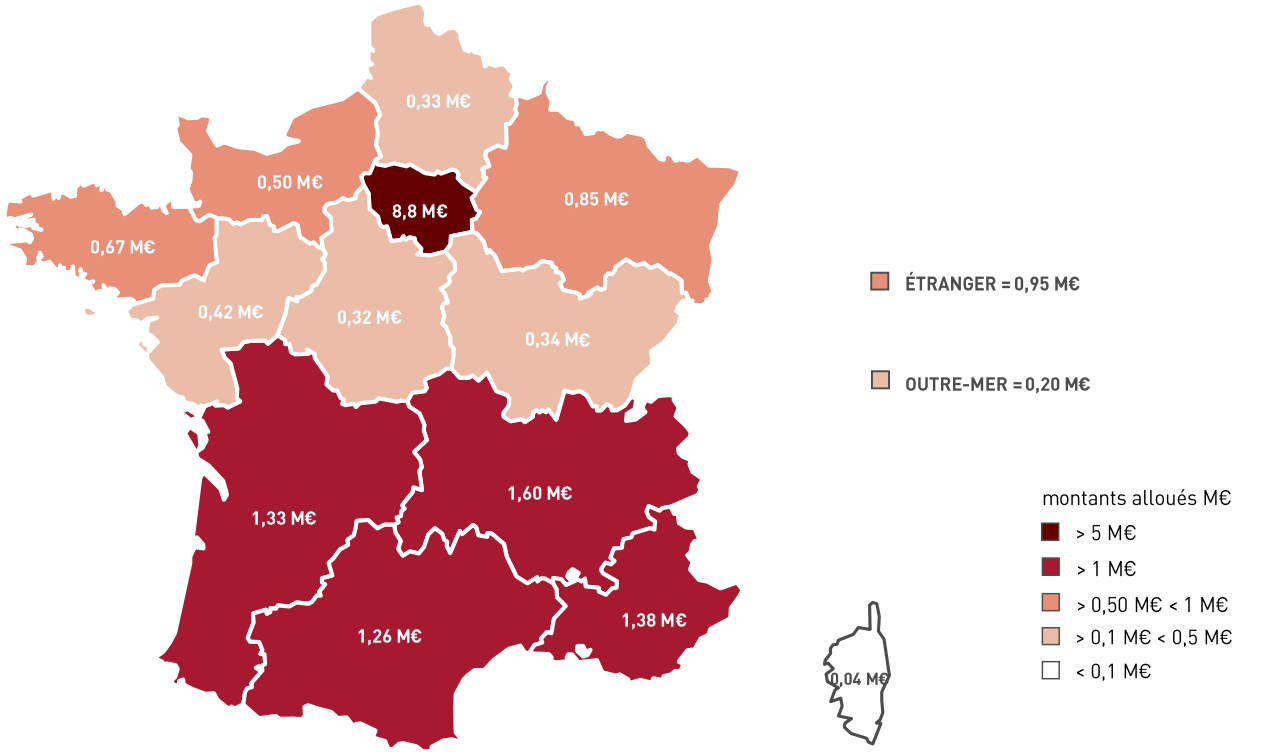

Répartition thématique des aides attribuées par le CNL en 2019

Roman	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	135	1 245 000 €
Editeurs	102	245 066 €
Revues	13	74 320 €
Librairies	1	1 548 €
Bibliothèques	32	209 319 €
Organisateurs de manifestations littéraires	40	1 212 589 €
Structures	2	49 000 €
Total Roman	**325**	**3 036 841 €**

Jeunesse	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	54	588 000 €
Editeurs	62	247 120 €
Revues	8	63 558 €
Librairies	33	207 231 €
Bibliothèques	26	108 754 €
Organisateurs de manifestations littéraires	93	366 500 €
Structures	5	425 000 €
Total Jeunesse	**281**	**2 006 163 €**

Bande dessinée	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	68	601 000 €
Editeurs	67	376 787 €
Revues	3	12 120 €
Librairies	20	236 500 €
Bibliothèques	10	56 599 €
Organisateurs de manifestations littéraires	12	360 000 €
Structures	2	50 000 €
Total Bande dessinée	**182**	**1 693 005 €**

Histoire, SHS	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	11	83 000 €
Editeurs	214	1 016 973 €
Revues	57	225 967 €
Bibliothèques	2	66 500 €
Organisateurs de manifestations littéraires	5	182 000 €
Structures	2	98 000 €
Total Histoire, SHS	**291**	**1 672 440 €**

Littératures étrangères	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	14	127 000 €
Editeurs	194	757 332 €
Revues	5	25 514 €
Bibliothèques	3	38 204 €
Organisateurs de manifestations littéraires	12	171 000 €
Structures	3	233 000 €
Total Littératures étrangères	**231**	**1 352 049 €**

Poésie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	28	239 000 €
Editeurs	82	221 693 €
Revues	4	11 482 €
Organisateurs de manifestations littéraires	30	208 835 €
Structures	3	407 000 €
Total Poésie	**147**	**1 088 009 €**

Arts	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	7	50 000 €
Editeurs	85	619 416 €
Revues	20	107 789 €
Librairies	1	4 000 €
Bibliothèques	1	1 000 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	5 000 €
Total Arts	**115**	**787 206 €**

Philosophie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	3	15 000 €
Editeurs	97	385 222 €
Revues	53	182 989 €
Bibliothèques	1	748 €
Organisateurs de manifestations littéraires	3	53 000 €
Total Philosophie	**157**	**636 959 €**

Littérature classique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	11	44 000 €
Editeurs	66	340 888 €
Revues	30	86 411 €
Bibliothèques	1	7 193 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	13 000 €
Total Littérature classique	**109**	**491 492 €**

Théâtre	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	18	187 000 €
Editeurs	43	76 186 €
Revues	1	10 500 €
Librairies	3	24 000 €
Bibliothèques	1	3 819 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	10 000 €
Structures	1	15 000 €
Total Théâtre	**68**	**326 506 €**

Littérature scientifique et technique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	3	28 000 €
Editeurs	26	112 656 €
Revues	16	44 296 €
Total Littérature scientifique et technique	**45**	**184 952 €**

Suivez-nous sur les réseaux sociaux
et recevez chaque mois
la newsletter professionnelle
Le CNL & vous.

www.centrenationaldulivre.fr

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE